

# **ENQUETE PUBLIQUE**

Demande d'autorisation unique « Loi sur l'eau » et de déclaration d'intérêt général pour la restauration du lac et marais de Viremont, sur le territoire de la commune de Valzin en Petite Montagne

Ouverte du lundi 20 juillet 2020 au jeudi 6 août 2020

# -|||-

# **ANNEXES**

Yolande GUYOTON, commissaire enquêteur

# **SOMMAIRE**

- 1. Procès verbal et synthèse des observations
- 2. Mémoire en réponse du Conseil Départemental du Jura
- 3. Copie du registre d'enquête publique
- 4. Observations du public reçues par courriel
- 5. Courrier de M. COMTE, maire de Valzin en Petite Montagne

1. Procès verbal et synthèse des observations

#### CONSEIL DEPARTEMENTAL DU JURA

#### **ENQUETE PUBLIQUE**

Demande d'autorisation environnementale unique « Loi sur l'eau » et de déclaration d'intérêt général pour la restauration du lac et marais de Viremont, sur le territoire de la commune de Valzin-en-Petite-Montagne du 20 Juillet au 06 Août 2020

## PROCES VERBAL ET SYNTHESE DES OBSERVATIONS

### 1.Tableau de synthèse : consultation, entretiens et observations consignées

Permanences	Visites	Observations sur registre d'enquête
Lundi 20/07/2020 de 8h30 à 11h30	1	1
Samedi 01/08/2020 de 9h00 à 12h00	5	2
Du 04/08 au 06/08/2020 (lors des horaires d'ouverture de la mairie)	4	4
Jeudi 06/08/2020 de 15h30 à 18h30	8	7 + 1 courrier remis
	18	

Observations reçues par mail / [INTERNET] AMENAGEMENT LAC DE VIREMONT :	Q
pref-enquetes-publiques@jura.gouv.fr	O

Soit un total de 23 observations écrites et 14 entretiens lors des 3 permanences du commissaire enquêteur.

# 2. Tableau des observations : Liste des personnes ayant remis une ou plusieurs observations

N°ordre	Nom Prénom	Village	Date	Lieu	Support
1	Dominique PERROD		20/07/2020	Permanence	Registre
2	Sylvie TOURNIER	SARROGNA	21/07/2020	@ 10h01	Mail
3	Anne-Marie DALOZ	SARROGNA	23/07/2020	@ 18h14	Mail
4	Pierre VUILLOD	AGEA	01/08/2020	Permanence	Registre
5	Philippe DEPREZ	AGEA	01/08/2020	Permanence	Registre
6	Estelle ROUGEOLLE		01/08/2020	@ 19h53	Mail
7	Sylviane BERNARD	LEGNA	04/08/2020	Mairie	Registre
8	René BERNARD	LEGNA	04/08/2020	Mairie	Registre
9	Josette BERNARD	LEGNA	04/08/2020	Mairie	Registre
10	Brigitte BONNOT		04/08/220	@ 12h07	Mail
11	Mme DUPRE	LEGNA	Non précisée	Mairie	Registre
12	Anne-Sophie PERROD		05/08/2020	@ 19h29 + Permanence	Mail
13	Thaïs LAMY		05/08/2020	@ 21h49 + Permanence	Mail
14	Sandra FIEUX	MARIGNA SUR VALOUSE	06/08/2020	@ 13h40 + Permanence	Mail
15	E. DAVID Président SIE LAVAL DANFIA Xavier DUMONT, Président SIE Valouson		06/08/2020	Mairie	Registre

16	Gérard CHARRIERE	FETIGNY	06/08/2020	Permanence	Registre
17	Frédérique ROUSSELOT	LEGNA	06/08/2020	Permanence	Registre
18	Michel CLEMENT	CERNON	06/08/2020	Permanence	Registre
19	Yves JUMILLA	MONTADROIT	06/08/2020	Permanence	Registre
20	Daniel et Isabelle KEM	LEGNA	06/08/2020	Permanence	Registre
21	Pierre FUTIN	LEGNA	06/08/2020	Permanence	Registre
22	Jacky GRAS	ARINTHOD	06/08/2020	Permanence	Registre
23	Loic COAT		06/08/2020	@ 18h05	Mail

<sup>+1</sup> observation par mail arrivée après la clôture de l'enquête publique. Elle n'est pas prise en compte dans ce PV, et la personne en a été régulièrement informée.

#### 3. Détail des observations : positionnement et questions soulevées

L'ensemble des observations et leur texte intégral sont transmis en annexe.

Le tableau suivant reprend la posture de chaque personne à l'égard du projet ou des constituantes du projet. Les questions directes sont retranscrites intégralement.

Les observations sont classées par ordre d'arrivée.

A la lecture des observations et courriers, il s'avère que 4 thèmes sont régulièrement sollicités ou évoqués. A titre indicatif, et en toute première analyse, ces thèmes sont renseignés de façon analytique pour chaque observation.

1	Travaux de restauration <b>écologique</b> du site du lac et marais de Virement
2	Travaux de restauration de la <b>réserve d'eau</b> du lac de Viremont
3	Travaux et projet dédiés aux usagers existants, acteurs du site :
	éleveurs, agriculteurs, pêcheurs,
4	Projet d' <b>équipement</b> du site aux publics et interprétation de l'espace naturel sensible « Lac et marais de Viremont » » Accueil de visiteurs et
	touristes.

#### Légende proposée :

- F Favorable
- R Réserves formulées
- O Opposé
- ←O→ Position d'opposition générale au projet
- Absence de remarque ou d'observation précise sur ce thème

N°	Nom, Prénom Synthèse de l'observation / Questions				Thèmes			
			ECO	H <sub>2</sub> O	U	Т		
1	Dominique PERROD	M. Dominique PERROD manifeste son inquiétude face à une hausse de la fréquentation du site, et des nuisances probables inhérentes.	-	-	-	R		
2	Sylvie TOURNIER	N'est pas favorable à ce projet, considérant que le site est appréciable pour son caractère « sauvage », « préservé », intimiste.  L'aménagement et les équipements, destinés à l'accueil touristique sont pour Mme Tournier une inquiétude. Elle estime que le site non seulement ne le nécessite pas (qualité du lieu), ne le permet pas (présence notoire de moustiques et de tiques, conditions qui peuvent se révéler inhospitalières pour des personnes vulnérables ou fragiles), mais il pâtirait d'une fréquentation excessive, pouvant entraîner une pollution des berges et de l'eau du lac.  Elle remarque que le budget prévu pour les travaux pourrait servir d'autres causes.	-	-	F	0		
3	Anne-Marie DALOZ	Remarque que le site mériterait un projet plus sobre, plus simple, moins couteux et plus en accord avec la qualité des lieux. Elle regrette un projet risquant de banaliser les lieux.  « le site est sauvage et secret : un aménagement minimaliste et diffus permettrait de garder cet	-	-	F	0		

			1	1	1	
		aspect. » « Il y a certainement des améliorations à apporter pour que les amoureux du calme, du silence, et de la belle lumière puissent s'asseoir, pour que les pêcheurs puissent pêcher, avec un petit budget ». « Pourquoi vouloir à tout prix -et avec beaucoup d'argent () domestiquer chaque bel endroit,				
		pourquoi vouloir le modifier en lui collant des aménagements que l'on voit partout? »				
4	Pierre VUILLOD	Est opposé au projet dans toutes ses composantes.	0	0	0	0
		Ne voit pas l'utilité de la restauration de la zone humide, et met en garde contre les				
		risques de colmatage de l'exutoire, la prolifération de moustiques, l'augmentation du				
		trafic routier sur les voies d'accès. Il considère que l'argent public dévolue à ce projet				
5	Dhilippo	n'est pas utilisé à bon escient.  Remet en cause l'intitulé de l'opération, considérant que le projet n'est pas une	0	0	F	R
5	Philippe DEPREZ	« restauration » mais une « transformation complète du site ».				I N
	DLINEZ	Met en garde contre une augmentation de superficie « d'eaux stagnantes » et les				
		désagréments attendus comme la prolifération de moustiques et tiques dont la présence				
		est déjà dissuasive sur le site lors des promenades et des pique-niques, donc à fortiori				
		pour les touristes envisagés.				
		Il juge le coût de l'opération inapproprié, « honteux », en cette période de crises,				
		considérant que son objectif est surtout orienté versla « sauvegarde d'espèces,				
		principalement d'insectes » et observe que le financement serait plus utile à l'économie				
		et la réduction de la pauvreté. Il reconnait cependant que le site nécessite d'être entretenu et réaménagé pour y				
		accueillir mieux les promeneurs et les pêcheurs.				
		Demande des précisions techniques sur les solutions hydrauliques retenues (« création				
		de merlon », « présence d'une vanne de régulation du niveau d'eau ?»).				
6	Estelle	Est opposé au projet tel qu'il est présenté.	0	R	F	0
,	ROUGEOLLE	Elle indique que le projet initial émanait des pêcheurs souhaitant bénéficier de nouveaux				
		pontons de pêche. Le projet tel qu'il est présenté et son ambition touristique sont d'un				
		autre ordre, et risquent d'engendrer un trafic routier et une fréquentation pédestre				
		générant nuisances, pollution et comportements inadaptés (conflits d'usages,				
		dégradations,). Met en avant les qualités actuelles du lieu, sa quiétude, « le dernier				
		lac sauvage du Jura ». Elle remarque également que le site n'est pas adapté ou peu compatible avec une				
		fréquentation touristique ou de visiteurs peu familiers des contraintes naturelles de ce				
		lieu caractérisé par des populations de moustiques et de tiques, particulièrement				
		nombreux sur le Lac et marais de Viremont.				
		Les usages actuels et acteurs présents sur le site ont jusqu'à présent contribué et veillé				
		à un équilibre respectueux de la faune et la flore des lieux.				
		Elle observe que l'étude ne fait pas mention de la présence de la cigogne noire.				
		Elle remarque également que les travaux de restauration prévus seront délicats à				
		effectuer compte-tenu des contraintes d'interventions. Ils seront également coûteux. Elle craint également que ces travaux n'impactent la ressource en eau en aval.				
7	Sylviane	Manifeste son opposition au projet.				
'	BERNARD	Elle considère « inadmissible » les travaux envisagés sur ce site naturel qui mérite d'être				
		préservé intact. Elle s'interroge sur le coût de l'entretien ultérieur de ce site, et à qui en	0	0		0
		incombera la gestion ?				
8	René	Déplore l'impact direct que les travaux pourraient avoir sur les poissons et les	0	0		
	BERNARD	grenouilles présents dans le lac, et les conséquences non souhaitables comme la				
	la a a tha	prolifération des moustiques.				
9	Josette BERNARD	Se déclare opposée au projet.	<b>←</b>	0		$\rightarrow$
10	Brigitte	Emet d'une part des réserves sur les résultats attendus des travaux de restauration	0	R	0	0
'	BONNOT	écologique (réussite des transplantations, résorption des travaux de terrassement ?) et				
		les répercussions qui auraient été oubliées (le comblement des drains ne risque-il pas				
		de priver d'alimentation les sources, que vont devenir la population de crapauds à ventre				
		jaune pour lesquels les fossés sont des lieux privilégiés de reproduction ?)				
		Des travaux de restauration en milieu naturel nécessitent des compétences de la part				
		des entreprises. Quelles garanties sont apportées sur ce point?				
		S'oppose, d'autre part, fermement au projet d'ouverture du site au public, et des répercussions qui ne manqueraient pas de se produire sur le site naturel (dégradations,				
		non respect, pillage, conflit d'usages). Elle observe qu'actuellement, ce lieu est				
		préservé, peu connu, unique. Elle propose après les travaux prévus, de laisser du				
	•		•	•	•	

		1	1			
		temps et de la quiétude au site pour se reconstruire.  Elle suggère que le projet de restauration du site soit complété d'une clause de non-exploitation à des fins touristiques, ou par tout autre projet susceptible de mettre en danger la biodiversité présente.				
11	Mme DUPRE	S'interroge sur le coût de gestion et d'entretien du site, suite aux travaux de restauration et à l'ouverture au tourisme, et à qui la charge en imcombera-t-elle ?  Souhaite savoir si le réseau routier est adapté, « suffisamment sécurisé », eu égard à la fréquentation supplémentaire qui sera attendue ? S'inquiète des dérives d'usages (camping sauvage) et accidents qui pourraient survenir sur ce lieu.  Juge « bloquant » le coût de ces travaux, en raison des projets déjà en cours sur la commune et s'interroge sur les répercussions financières que ce projet pourrait avoir sur le m <sub>3</sub> d'eau  Regrette et déplore que ce projet n'ait pas fait l'objet d'une diffusion plus large et d'une communication plus claire, plus transparente auprès des habitants concernés par la proximité de ce lac.	R	R	F	R
12	Anne-Sophie PERROD	Présente son activité professionnelle, son engagement et participation sur le site depuis 2003 en faveur de la préservation et de la gestion du site, ainsi que son implication pour un tourisme de pleine nature.  Elle se positionne favorablement au projet d'agrandissement du lac, destiné à constituer une réseve d'eau potable, malgré les répercussions directes de ce projet sur sa surface agricole (perte de 2ha).  Elle émet toutefois des réserves sur les impacts réels du projet et des travaux sur la préservation des espèces protégées. Elle relève l'absence d'étude ornithologique dans l'étude d'impact, sur un site accueillant pourtant la cigogne noire. Les variations de niveau d'eau déjà effectives ont modifié l'équilibre existant, avec la disparition de nombreux batraciens due à l'assèchement des lieux de ponte en étiage), et son corollaire, la prolifération de moustiques. Elle redoute les répercussions que pourraient avoir le comblement des fossés (lieu de reproduction privilégié des batraciens). Elle redoute la prolifération de la verge d'or, plante invasive, qui apprécie naturellement les sols « instables ou récemment transformés » et bénéficierait en premier lieu des travaux projetés.  Elle redoute un processus de développement touristique, tel qu'il est exposé, qui générera de plus en plus de besoins, et qui risque de s'éloigner des intentions linitiales qui restent celles de la préservation de la faune et de la flore sauvage. Elle redoute l'accueil de public handicapé, plus vulnérable, dans un lieu où les moustiques -dont le moustique tigre- et les tiques sont fortement présents et exposent à un risque certain. Elle précise par ailleurs que l'ensemble de sa famille ont contracté la maladie de Lyme. Elle suggère d'aborder la notion d'accueil sous un autre angle, plus novateur, plus sensible, plus respectueux du site, dans lequel le visiteur doit prendre conscience qu'il est un invité.  « Faire une réserve d'eau potable pour l'avenir c'est une très bonne idée mais pourquoi mettre la voiture et l'homme au centr	F avec	F avec	F	0
13	Thaïs LAMY	Estime que si les objectifs initiaux exposés de gestion d'un espace naturel et de restauration de la zone humide étaient sensés et pertinents, elle objecte que le projet tel qu'il est finalement décrit relève d'une intention bien différente et contradictoire.  Elle estime qu'il y a une incohérence entre la volonté d'aménager un habitat sauvage et celle de concevoir un projet plaçant l'homme au cœur du processus. Elle observe que pour le site du Lac et des Marais de Virement, et même pour l'homme, les bénéfices attendus seront peu nombreux.  Elle indique, d'une part, que l'homme, le visiteur devra prendre en compte un environnnement qui pourra se révéler inhospitalier (présence de tiques et de moustiques, zone blanche). Le type d'aménagement prévu pour les visiteurs est jugé « obsolète », répondant à ce paradigme d'imposer la présence de l'homme jusqu'au cœur du site alors que désormais, la tendance est bien de tendre à préserver et respecter l'intégrité d'un site naturel, dans lequel l'homme est un invité.  D'autre part, elle rappelle que l'environnement du site, la faune comme la flore, devra déjà faire déjà face à de profondes et impactantes transformations, qu'elle illustre de plusieurs exemples. Elle attend que les professionnels en charge de ces travaux	F avec R	F	F	0

disposent des compétences adaptées pour intervenir en site naturel, et qu'ils assurent l'ensemble des prestations pour garantir les résultats attendus. Elle donne l'exemple précis de la transplantation des glaïeuls des marais qui nécessitera un suivi et un entretien pour en garantir la reprise, même si celle-ci s'avère complèxe dans un sol aux caractéristiques différentes. Dans cos conditions, l'accueil de visiteurs sera une pression supplémentaire pour la nature ; elle en redoute les conflits d'usage, les dérives, mais également les besoins et exigences qui pourraient survenir pour contribuer au confort ou à la sécurité de ces nouveaux visiteurs.  Elle fait référence au scénario retenu pour le projet d'aménagement, pour lequel elle formule une opposition. Elle estime que les seuls aménagements en berge devraient « se réduire à la présence de quelques pontons pour les pécheurs ».  Elle conclut sur les qualités rares du site du lac de Viremont qui mérite d'être respecté, l'homme devant trouver sa juste place dans cet espace, celle d'invité.  S'oppose aux projets d'aménagement d'espace, de parking et de promotion touristique dans ce site qui doit conserver son caractère « hature », intrinsité, « sauvage et authentique ». Elle est également opposée aux travaux de restauration écologique, dont elle juge la mise en œuvre délicate pour préserver les espèces existantes.  15 E. DAVID  Président SIE  L'AVAL DANFIA  Xavier  DUMONT,  Président SIE  Valouson  Ils ont consigné sur le registre une déclaration commune.  Ils approuvent le projet qu'ils jugent opportun à considérer l'impact de l'évolution du capacité de le capacité de la capacité de des contrats d'objectif Valouse contrats Natura 2000 ent contribué à améliorer le fonctionnement de la zone humide. Indique que les travaux de restauration sont une priorité des contrats d'objectif Valouse	
entretien pour en garantir la reprise, même si celle-ci s'avère complexe dans un sol aux caractéristiques d'iférentes. Dans ces conditions, l'accueil de visiteurs sera une pression supplémentaire pour la nature; elle en redoute les conflits d'usage, les dérives, mais également les besoins et exigences qui pourraient survenir pour contribuer au confort ou à la sécurité de ces nouveaux visiteurs.  Elle fait référence au scénario retenu pour le projet d'aménagement, pour lequel elle formule une opposition. Elle estime que les seuls aménagements en berge devraient « se réduire à la présence de quelques pontons pour les pécheurs ».  Elle conclut sur les qualités rares du site du lac de Viremont qui mérite d'être respecté, l'homme devant trouver sa juste place dans cet espace, celle d'invité.  14 Sandra FIEUX  S'oppose aux projets d'aménagement d'espace, de parking et de promotion touristique dans ce site qui doit conserver son caractère « naturel », infimiste, « sauvage et authentique ». Elle est également opposée aux travaux de restauration écologique, dont elle juge la mise en œuvre délicate pour préserver les espèces existantes.  15 E. DAVID  Ils ont consigné sur le registre une déclaration commune.  Ils approuvent le projet qu'ils jugent opportun à considérer l'impact de l'évolution du climat sur les ressources en eau potable ; les travaux envisagés contribueront à en assurer la quantité et la qualité pour les communes desservies:  - Président SIE  LAVAL DANFIA  Xavier  JUMONT,  Président SIE  LAVAL DANFIA  Valouson  Ils observent que l'eau fera toutefois l'objet d'une surveillance et d'une vigilance afin de vérifier l'absence « d'interférence avec les systèmes de potabilisation existants ».  - Protection supplémentaire Espace Naturel Sensible (ENS) s'ajoutant à la protection de ruisseaux et de d'aniange du marais ont fortement dégradé le fonctionnement hydrologique du site ». Depuis 2005, plusieurs contrats Natura 2000 ont contribué à améliorer le fonctionnement de la zone humide, la nique que les travaux de re	
supplémentaire pour la nature; elle en redoute les conflits d'usage, les dérives, mais également les besoins et exigences qui pourraient survenir pour contribuer au confort ou à la sécurité de ces nouveaux visiteurs.  Elle fait référence au scénario retenu pour le projet d'aménagement, pour lequel elle formule une opposition. Elle estime que les seuls aménagements en berge devraient « se réduire à la présence de quelques pontons pour les pécheurs ».  Elle conclut sur les qualités rares du site du lac de Viremont qui mérite d'être respecté, l'homme devant trouver se juste place dans ce ste space, celle d'invité.  14 Sandra FIEUX  S'oppose aux projets d'aménagement d'espace, de parking et de promotion touristique dans ce site qui doit conserver son caractère « naturel », intimiste, « sauvage et authentique ». Elle est également opposée aux travaux de restauration écologique, dont elle juge la mise en œuvre délicate pour préserver les espèces existantes.  15 E. DAVID  Président SIE  LAVAL DANFIA  Xavier  DUMONT,  Président SIE  Valouson  Ils ont consigné sur le registre une déclaration commune.  Ils approuvent le projet qu'ils jugent opportun à considérer l'impact de l'évolution du climat sur les ressources en eau potable ; les travaux envisagés contribueront à en assurer la quantité et la qualité pour les communes desservies :  - Augmentation de la capacité de rétention naturelle d'eau en tête de bassin, - Protection supplémentaire Espace Naturel Sensible (ENS) s'ajoutant à la protection de captage existante.  Ils observent que l'eau fera toutefois l'objet d'une surveillance et d'une vigilance afin de vérifier l'absence « d'interférence avec les systèmes de potabilisation existants ».  F F - décrard  CHARRIERE  16 Gérard  CHARRIERE  17 CHARRIERE elle de de l'évolution du contribué à améliorer le fonctionnement hydrologique du site ». Depuis 2005, plusieurs contrats Natura 2000 ont contribué à améliorer le fonctionnement de la zone humide. Indique que les travaux de restauration sont une priorité des contrats d'ob	
Elle fait référence au scénario retenu pour le projet d'aménagement, pour lequel elle formule une opposition. Elle estime que les seuls aménagements en berge devraient « se réduire à la présence de quelques pontons pour les pêcheurs ».  Elle conclut sur les qualités rares du site du lac de Viremont qui mérite d'être respecté, l'homme devant trouver sa juste place dans cet espace, celle d'invité.  14 Sandra FIEUX  S'oppose aux projets d'aménagement d'espace, de parking et de promotion touristique dans ce site qui doit conserver son caractère « naturel », intimiste, « sauvage et authentique ». Elle est également opposée aux travaux de restauration écologique, dont elle juge la mise en œuvre délicate pour préserver les espèces existantes.  15 E. DAVID  Président SIE  LAVAL DANFIA  Xavier  DUMONT,  Président SIE  Valouson  16 Gérard  CHARRIERE  CHARRIERE  Relève que l'intérêt biologique du Lac et marais de Virement est « largement documenté. » Précise que « des travaux dans les années 70 de rectification des vérifier l'absence « d'interférence avec les systèmes de potabilisation existants ».  Relève que l'intérêt biologique du Lac et marais de Virement est « largement documenté. » Précise que « des travaux dans les années 70 de rectification des maéliorer le fonctionnement de la zone humide. Indique que les travaux de restauration sont une prionité des contrats d'objectif Valouse et objectif prioritaire des projet ENS du Jura. Rappelle l'importance du lac et marais de Virement est evaux e restauration sont une prionité des contrats d'objectif Valouse et objectif prioritaire des projet ENS du Jura. Rappelle l'importance du lac et marais de Virement et en capacité de stockage et cite en exemple la source du Valzin qui alimente 7 villages en eau potable. Il considère que le riféquentation du site est en contante progression et juge « indispensable » les aménagements et équipements destinés à informer les visiteurs de la richesse du site.  17 Frédérique  ROUSSELOT  Reste interrogative sur l'augmentation de la surface e	
formule une opposition. Elle estime que les seuls aménagements en berge devraient « se réduire à la présence de quelques pontons pour les pêcheurs ».  Elle conclut sur les qualités rares du site du lac de Viremont qui mérite d'être respecté, l'homme devant trouver sa juste place dans cet espace, celle d'invité.  Sandra FIEUX  Soppose aux projets d'aménagement d'espace, de parking et de promotion touristique dans ce site qui doit conserver son caractère « naturel », intimiste, « sauvage et authentique ». Elle est également opposée aux travaux de restauration écologique, dont elle juge la mise en œuvre délicate pour préserver les espèces existantes.  Ils ont consigné sur le registre une déclaration commune.  Ils approuvent le projet qu'ils jugent opportun à considérer l'impact de l'évolution du climat sur les ressources en eau potable ; les travaux envisagés contribueront à en assurer la quantité et la qualité pour les communes desservies :  - Augmentation de la capacité de rétention naturelle d'eau en tête de bassin, - Protection supplémentaire Espace Naturel Sensible (ENS) s'ajoutant à la protection de captage existante.  Ils observent que l'eau fera toutefois l'objet d'une surveillance et d'une vigilance afin de vérifier l'absence « d'interférence avec les systèmes de potabilisation existants ».  Relève que l'intérêt biologique du Lac et marais de Virement est « largement documenté. » Précise que « des travaux dans les années 70 de rectification des ruisseaux et de drainage du marais ont fortement dégradé le fonctionnement hydrologique du site ». Depuis 2005, plusieurs contrats Natura 2000 ont contribué à améliorer le fonctionnement de la zone humide. Indique que les travaux de restauration sont une priorité des contrats d'objectif Valouse et objectif prioritaire des projet ENS du Jura. Rappelle l'importance du lac et marais de Virement et acapacité de stockage et cite en exemple la source du Valzin qui alimente 7 villages en eau potable.  Il considère que le projet porte une réponse adaptée « à la pérennisati	
Elle conclut sur les qualités rares du site du lac de Viremont qui mérite d'être respecté, l'homme devant trouver sa juste place dans cet espace, celle d'invité.  Sandra FIEUX S'oppose aux projets d'aménagement d'espace, de parking et de promotion touristique dans ce site qui doit conserver son caractère « naturel », intimiste, « sauvage et authentique ». Elle est également opposée aux travaux de restauration écologique, dont elle juge la mise en œuvre délicate pour préserver les espèces existantes.  Ils ont consigné sur le registre une déclaration commune.  Président SIE LAVAL DANFIA Xavier DUMONT, Président SIE Valouson  Ils approuvent le projet qu'ils jugent opportun à considérer l'impact de l'évolution du climat sur les ressources en eau potable ; les travaux envisagés contribueront à en assurer la quantité et la qualité pour les communes desservies:  - Augmentation de la capacité de rétention naturelle d'eau en tête de bassin, - Protection supplémentaire Espace Naturel Sensible (ENS) s'ajoutant à la protection de captage existante.  Ils observent que l'eau fera toutefois l'objet d'une surveillance et d'une vigilance afin de vérifier l'absence « d'interférence avec les systèmes de potabilisation existants ».  Relève que l'intérêt bloigqiue du Lac et marais de Virement est « largement documenté. » Précise que « des travaux dans les années 70 de rectification des ruisseaux et de drainage du marais ont fortement dégradé le fonctionnement hydrologique du site ». Depuis 2005, plusieurs contrats Natura 2000 ont contribué à améliorer le fonctionnement de la zone humide, augmenter la capacité de stockage et cite en exemple la source du Valzin qui alimente 7 villages en eau potable.  Il considère que le fréquentation du site est en contante progression et juge « indispensable » les aménagements et équipements destinés à informer les visiteurs de la richesse du site.  Il considère que le projet porte une réponse adaptée « à la pérennisation de la zone humide, au stockage de l'eau et à la préservation de la biodiversi	
Sandra FIEUX S'oppose aux projets d'aménagement d'espace, de parking et de promotion touristique dans ce site qui doit conserver son caractère « naturel », intimiste, « sauvage et authentique ». Elle est également opposée aux travaux de restauration écologique, dont elle juge la mise en œuvre délicate pour préserver les espèces existantes.  Ils ont consigné sur le registre une déclaration commune. Ils approuvent le projet qu'ils jugent opportun à considérer l'impact de l'évolution du climat sur les ressources en eau potable ; les travaux envisagés contribueront à en assurer la quantité et la qualité pour les communes desservies :  - Augmentation de la capacité de rétention naturelle d'eau en tête de bassin, - Protection supplémentaire Espace Naturel Sensible (ENS) s'ajoutant à la protection de captage existante.  Ils observent que l'eau fera toutefois l'objet d'une surveillance et d'une vigilance afin de vérifier l'absence « d'interférence avec les systèmes de potabilisation existants ».  Relève que l'intérêt biologique du Lac et marais de Virement est « largement documenté. » Précise que « des travaux dans les années 70 de rectification des ruisseaux et de drainage du marais ont fortement dégradé le fonctionnement hydrologique du site ». Depuis 2005, plusieurs contrats Natura 2000 ont contribué à améliorer le fonctionnement de la zone humide, Indique que les travaux de restauration sont une priorité des contrats d'objectif Valouse et objectif prioritaire des projet ENS du Jura. Rappelle l'importance du lac et marais de Viremont en tant que tête de bassin versant de la Valouse, et la nécessité des travaux visant à augmenter la capacité de stockage et cite en exemple la source du Valzin qui alimente 7 villages en eau potable.  Il considère que la fréquentation du site est en contante progression et juge « indispensable » les aménagements et équipements destinés à informer les visiteurs de la richesse du site.  Il considère que le projet porte une réponse adaptée « à la pérennisation de la zone humide, au stockag	
dans ce site qui doit conserver son caractère « naturel », intimiste, « sauvage et authentique ». Elle est également opposée aux travaux de restauration écologique, dont elle juge la mise en œuvre délicate pour préserver les espèces existantes.  15 E. DAVID Président SIE LAVAL DANFIA Xavier DUMONT, Président SIE Valouson  16 Gérard CHARRIERE  17 Gérard CHARRIERE  18 Relève que l'intérêt biologique du Lac et marais de Virement est «largement documenté. » Précise que « des travaux dans les années 70 de rectification des ruisseaux et de drainage du marais ont fortement dégradé le fonctionnement hydrologique du site ». Depuis 2005, plusieurs contrats Natura 2000 ont contribué à améliorer le fonctionnement de la zone humide, au stockage et cite en exemple la source du Valzin qui alimente 7 villages en eau potable. Il considère que la fréquentation du site est en contante progression et juge « indispensable » les aménagements et équipements destinés à informer les visiteurs de la richesse du site.  17 Frédérique ROUSSELOT  ROUSSELOT  Rouse de la Valonuse, et la nécessité des travaux des la pérennisation de la zone humide, au stockage de l'eau et à la préservation de la biodiversité associée. »  Approuve la restauration écologique en amont du lac.  Reste interrogative sur l'augmentation de la sunface en eau, jugeant que ces travaux s'apparentent davantage à une « création » plutôt qu'à une « réhabilitation », à considèrer les documents produits dans l'étude. Elle souhaite savoir si ces travaux	-
Ils ont consigné sur le registre une déclaration commune.   Ils approuvent le projet qu'ils jugent opportun à considérer l'impact de l'évolution du climat sur les ressources en eau potable; les travaux envisagés contribueront à en assurer la quantité et la qualité pour les communes desservies: - Augmentation de la capacité de rétention naturelle d'eau en tête de bassin, - Protection supplémentaire Espace Naturel Sensible (ENS) s'ajoutant à la protection de captage existante.	-
Président SIE LAVAL DANFIA Xavier DUMONT, Président SIE Valouson  16  17  Président SIE LAVAL DANFIA  DUMONT, Président SIE Valouson  18  Président SIE Valouson  18  Président SIE Valouson  19  Président SIE Valouson  10  Président SIE Valouse, et la récessité des travaux de potabilisation existants ».  Préside que l'intérêt biologique du Lac et marais de Virement est « largement documenté. » Précise que « des travaux dans les années 70 de rectification des ruisseaux et de drainage du marais ont fortement dégradé le fonctionnement hydrologique du site ». Depuis 2005, plusieurs contrats Natura 2000 ont contribué à améliorer le fonctionnement de la zone humide. Indique que les travaux de restauration sont une priorité des contrats d'objectif Valouse et objectif proirtiaire des projet ENS du Jura. Rappelle l'importance du lac et marais de Viremont en tant que tête de bassin versant de la Valouse, et la nécessité des travaux visant à augmenter la capacité de stockage et cite en exemple la source du Valzin qui alimente 7 villages en eau potable. Il considère que la fréquentation du site est en contante progression et juge « indispensable » les aménagements et équipements destinés à informer les visiteurs de la richesse du site. Il considère que le projet porte une réponse adaptée « à la pérennisation de la zone humide, au stockage de l'eau et à la préservation de la biodiversité associée. »  17  Prédérique ROUSSELOT  Reste interrogative sur l'augmentation de la surface en eau, jugeant que ces travaux s'apparentent davantage à une « création » plutôt qu'à une « réhabilitation », à considérer les documents produits dans l'étude. Elle	-
LAVAL DANFIA Xavier DUMONT, Président SIE Valouson  16 Qérard CHARRIERE  17 Révérigue CHARRIERE  18 Valouse, et la Valouse, et la nécessité des travaux visant à augmenter la capacité de stockage et cite en exemple la source du Valzin qui alimente 7 villages en eau potable.  18 Il considère que la fréquentation du site est en contante progression et juge « indispensable » les aménagements et équipements de la biodiversité associée. »  19 Frédérique ROUSSELOT  Climat sur les ressources en eau potable; les travaux envisagés contribueront à en assurer la quantité et la qualité pour les communes desservies:  - Augmentation de la capacité de rétention naturelle d'eau en tête de bassin, - Protection supplémentaire Espace Naturel Sensible (ENS) s'ajoutant à la protection de captage existante.  Ils observent que l'eau fera toutefois l'objet d'une surveillance et d'une vigilance afin de vérifier l'absence « d'interférence avec les systèmes de potabilisation existants ».  Relève que l'intérêt biologique du Lac et marais de Virement est « largement documenté. » Précise que « des travaux dans les années 70 de rectification des ruisseaux et de drainage du marais ont fortement dégradé le fonctionnement hydrologique du site ». Depuis 2005, plusieurs contrats Natura 2000 ont contribué à améliorer le fonctionnement de la zone humide. Indique que les travaux de restauration sont une priorité des contrats d'objectif Valouse et objectif prioritaire des projet ENS du Jura. Rappelle l'importance du lac et marais de Viremont en tant que tête de bassin versant de la Valouse, et la nécessité des travaux visant à augmenter la capacité de stockage et cite en exemple la source du Valzin qui alimente 7 villages en eau potable.  Il considère que le fréquentation du site est en contante progression et juge « indispensable » les aménagements et équipements destinés à informer les visiteurs de la richesse du site.  Il considère que le projet porte une réponse adaptée « à la pérennisation de la zone humide, au stockage de l'eau et à la préservat	
DUMONT, Président SIE Valouson  - Augmentation de la capacité de rétention naturelle d'eau en tête de bassin, - Protection supplémentaire Espace Naturel Sensible (ENS) s'ajoutant à la protection de captage existante.  Ils observent que l'eau fera toutefois l'objet d'une surveillance et d'une vigilance afin de vérifier l'absence « d'interférence avec les systèmes de potabilisation existants ».  Relève que l'intérêt biologique du Lac et marais de Virement est « largement documenté. » Précise que « des travaux dans les années 70 de rectification des ruisseaux et de drainage du marais ont fortement dégradé le fonctionnement hydrologique du site ». Depuis 2005, plusieurs contrats Natura 2000 ont contribué à améliorer le fonctionnement de la zone humide. Indique que les travaux de restauration sont une priorité des contrats d'objectif Valouse et objectif prioritaire des projet ENS du Jura. Rappelle l'importance du lac et marais de Virement en tant que tête de bassin versant de la Valouse, et la nécessité des travaux visant à augmenter la capacité de stockage et cite en exemple la source du Valzin qui alimente 7 villages en eau potable. Il considère que la fréquentation du site est en contante progression et juge « indispensable » les aménagements et équipements destinés à informer les visiteurs de la richesse du site. Il considère que le projet porte une réponse adaptée « à la pérennisation de la zone humide, au stockage de l'eau et à la préservation de la biodiversité associée. »  17 Frédérique ROUSSELOT Reste interrogative sur l'augmentation de la surface en eau, jugeant que ces travaux s'apparentent davantage à une « création » plutôt qu'à une « réhabilitation », à considérer les documents produits dans l'étude. Elle souhaite savoir si ces travaux	
Valouson captage existante.  Ils observent que l'eau fera toutefois l'objet d'une surveillance et d'une vigilance afin de vérifier l'absence « d'interférence avec les systèmes de potabilisation existants ».  Relève que l'intérêt biologique du Lac et marais de Virement est « largement documenté. » Précise que « des travaux dans les années 70 de rectification des ruisseaux et de drainage du marais ont fortement dégradé le fonctionnement hydrologique du site ». Depuis 2005, plusieurs contrats Natura 2000 ont contribué à améliorer le fonctionnement de la zone humide. Indique que les travaux de restauration sont une priorité des contrats d'objectif Valouse et objectif prioritaire des projet ENS du Jura. Rappelle l'importance du lac et marais de Viremont en tant que tête de bassin versant de la Valouse, et la nécessité des travaux visant à augmenter la capacité de stockage et cite en exemple la source du Valzin qui alimente 7 villages en eau potable. Il considère que la fréquentation du site est en contante progression et juge « indispensable » les aménagements et équipements destinés à informer les visiteurs de la richesse du site.  Il considère que le projet porte une réponse adaptée « à la pérennisation de la zone humide, au stockage de l'eau et à la préservation de la biodiversité associée. »  7 Frédérique ROUSSELOT  Reste interrogative sur l'augmentation de la surface en eau, jugeant que ces travaux s'apparentent davantage à une « création » plutôt qu'à une « réhabilitation », à considérer les documents produits dans l'étude. Elle souhaite savoir si ces travaux	
Ils observent que l'eau fera toutefois l'objet d'une surveillance et d'une vigilance afin de vérifier l'absence « d'interférence avec les systèmes de potabilisation existants ».  Relève que l'intérêt biologique du Lac et marais de Virement est « largement documenté. » Précise que « des travaux dans les années 70 de rectification des ruisseaux et de drainage du marais ont fortement dégradé le fonctionnement hydrologique du site ». Depuis 2005, plusieurs contrats Natura 2000 ont contribué à améliorer le fonctionnement de la zone humide. Indique que les travaux de restauration sont une priorité des contrats d'objectif Valouse et objectif prioritaire des projet ENS du Jura. Rappelle l'importance du lac et marais de Viremont en tant que tête de bassin versant de la Valouse, et la nécessité des travaux visant à augmenter la capacité de stockage et cite en exemple la source du Valzin qui alimente 7 villages en eau potable. Il considère que la fréquentation du site est en contante progression et juge « indispensable » les aménagements et équipements destinés à informer les visiteurs de la richesse du site. Il considère que le projet porte une réponse adaptée « à la pérennisation de la zone humide, au stockage de l'eau et à la préservation de la biodiversité associée. »  17 Frédérique ROUSSELOT Reste interrogative sur l'augmentation de la surface en eau, jugeant que ces travaux s'apparentent davantage à une « création » plutôt qu'à une « réhabilitation », à considérer les documents produits dans l'étude. Elle souhaite savoir si ces travaux	
Relève que l'intérêt biologique du Lac et marais de Virement est « largement documenté. » Précise que « des travaux dans les années 70 de rectification des ruisseaux et de drainage du marais ont fortement dégradé le fonctionnement hydrologique du site ». Depuis 2005, plusieurs contrats Natura 2000 ont contribué à améliorer le fonctionnement de la zone humide. Indique que les travaux de restauration sont une priorité des contrats d'objectif Valouse et objectif prioritaire des projet ENS du Jura. Rappelle l'importance du lac et marais de Virement en tant que tête de bassin versant de la Valouse, et la nécessité des travaux visant à augmenter la capacité de stockage et cite en exemple la source du Valzin qui alimente 7 villages en eau potable. Il considère que la fréquentation du site est en contante progression et juge « indispensable » les aménagements et équipements destinés à informer les visiteurs de la richesse du site. Il considère que le projet porte une réponse adaptée « à la pérennisation de la zone humide,au stockage de l'eau et à la préservation de la biodiversité associée. »  17 Frédérique ROUSSELOT  Reste interrogative sur l'augmentation de la surface en eau, jugeant que ces travaux s'apparentent davantage à une « création » plutôt qu'à une « réhabilitation », à considérer les documents produits dans l'étude. Elle souhaite savoir si ces travaux	1
CHARRIERE  documenté. » Précise que « des travaux dans les années 70 de rectification des ruisseaux et de drainage du marais ont fortement dégradé le fonctionnement hydrologique du site ». Depuis 2005, plusieurs contrats Natura 2000 ont contribué à améliorer le fonctionnement de la zone humide. Indique que les travaux de restauration sont une priorité des contrats d'objectif Valouse et objectif prioritaire des projet ENS du Jura. Rappelle l'importance du lac et marais de Viremont en tant que tête de bassin versant de la Valouse, et la nécessité des travaux visant à augmenter la capacité de stockage et cite en exemple la source du Valzin qui alimente 7 villages en eau potable. Il considère que la fréquentation du site est en contante progression et juge « indispensable » les aménagements et équipements destinés à informer les visiteurs de la richesse du site. Il considère que le projet porte une réponse adaptée « à la pérennisation de la zone humide, au stockage de l'eau et à la préservation de la biodiversité associée. »  17 Frédérique ROUSSELOT  Approuve la restauration écologique en amont du lac.  Reste interrogative sur l'augmentation de la surface en eau, jugeant que ces travaux s'apparentent davantage à une « création » plutôt qu'à une « réhabilitation », à considérer les documents produits dans l'étude. Elle souhaite savoir si ces travaux	_
hydrologique du site ». Depuis 2005, plusieurs contrats Natura 2000 ont contribué à améliorer le fonctionnement de la zone humide. Indique que les travaux de restauration sont une priorité des contrats d'objectif Valouse et objectif prioritaire des projet ENS du Jura. Rappelle l'importance du lac et marais de Viremont en tant que tête de bassin versant de la Valouse, et la nécessité des travaux visant à augmenter la capacité de stockage et cite en exemple la source du Valzin qui alimente 7 villages en eau potable. Il considère que la fréquentation du site est en contante progression et juge « indispensable » les aménagements et équipements destinés à informer les visiteurs de la richesse du site.  Il considère que le projet porte une réponse adaptée « à la pérennisation de la zone humide, au stockage de l'eau et à la préservation de la biodiversité associée. »  Approuve la restauration écologique en amont du lac.  Reste interrogative sur l'augmentation de la surface en eau, jugeant que ces travaux s'apparentent davantage à une « création » plutôt qu'à une « réhabilitation », à considérer les documents produits dans l'étude. Elle souhaite savoir si ces travaux	
améliorer le fonctionnement de la zone humide. Indique que les travaux de restauration sont une priorité des contrats d'objectif Valouse et objectif prioritaire des projet ENS du Jura. Rappelle l'importance du lac et marais de Viremont en tant que tête de bassin versant de la Valouse, et la nécessité des travaux visant à augmenter la capacité de stockage et cite en exemple la source du Valzin qui alimente 7 villages en eau potable. Il considère que la fréquentation du site est en contante progression et juge « indispensable » les aménagements et équipements destinés à informer les visiteurs de la richesse du site.  Il considère que le projet porte une réponse adaptée « à la pérennisation de la zone humide, au stockage de l'eau et à la préservation de la biodiversité associée. »  Approuve la restauration écologique en amont du lac.  Reste interrogative sur l'augmentation de la surface en eau, jugeant que ces travaux s'apparentent davantage à une « création » plutôt qu'à une « réhabilitation », à considérer les documents produits dans l'étude. Elle souhaite savoir si ces travaux	
Jura. Rappelle l'importance du lac et marais de Viremont en tant que tête de bassin versant de la Valouse, et la nécessité des travaux visant à augmenter la capacité de stockage et cite en exemple la source du Valzin qui alimente 7 villages en eau potable.  Il considère que la fréquentation du site est en contante progression et juge « indispensable » les aménagements et équipements destinés à informer les visiteurs de la richesse du site.  Il considère que le projet porte une réponse adaptée « à la pérennisation de la zone humide,au stockage de l'eau et à la préservation de la biodiversité associée. »  Approuve la restauration écologique en amont du lac.  Reste interrogative sur l'augmentation de la surface en eau, jugeant que ces travaux s'apparentent davantage à une « création » plutôt qu'à une « réhabilitation », à considérer les documents produits dans l'étude. Elle souhaite savoir si ces travaux	
versant de la Valouse, et la nécessité des travaux visant à augmenter la capacité de stockage et cite en exemple la source du Valzin qui alimente 7 villages en eau potable.  Il considère que la fréquentation du site est en contante progression et juge « indispensable » les aménagements et équipements destinés à informer les visiteurs de la richesse du site.  Il considère que le projet porte une réponse adaptée « à la pérennisation de la zone humide,au stockage de l'eau et à la préservation de la biodiversité associée. »  17 Frédérique ROUSSELOT  Reste interrogative sur l'augmentation de la surface en eau, jugeant que ces travaux s'apparentent davantage à une « création » plutôt qu'à une « réhabilitation », à considérer les documents produits dans l'étude. Elle souhaite savoir si ces travaux	
Il considère que la fréquentation du site est en contante progression et juge « indispensable » les aménagements et équipements destinés à informer les visiteurs de la richesse du site.  Il considère que le projet porte une réponse adaptée « à la pérennisation de la zone humide, au stockage de l'eau et à la préservation de la biodiversité associée. »  17 Frédérique ROUSSELOT Reste interrogative sur l'augmentation de la surface en eau, jugeant que ces travaux s'apparentent davantage à une « création » plutôt qu'à une « réhabilitation », à considérer les documents produits dans l'étude. Elle souhaite savoir si ces travaux	FF
« indispensable » les aménagements et équipements destinés à informer les visiteurs de la richesse du site.  Il considère que le projet porte une réponse adaptée « à la pérennisation de la zone humide, au stockage de l'eau et à la préservation de la biodiversité associée. »  17 Frédérique ROUSSELOT Reste interrogative sur l'augmentation de la surface en eau, jugeant que ces travaux s'apparentent davantage à une « création » plutôt qu'à une « réhabilitation », à considérer les documents produits dans l'étude. Elle souhaite savoir si ces travaux	
Il considère que le projet porte une réponse adaptée « à la pérennisation de la zone humide, au stockage de l'eau et à la préservation de la biodiversité associée. »  17 Frédérique ROUSSELOT Reste interrogative sur l'augmentation de la surface en eau, jugeant que ces travaux s'apparentent davantage à une « création » plutôt qu'à une « réhabilitation », à considérer les documents produits dans l'étude. Elle souhaite savoir si ces travaux	
ROUSSELOT  Reste interrogative sur l'augmentation de la surface en eau, jugeant que ces travaux s'apparentent davantage à une « création » plutôt qu'à une « réhabilitation », à considérer les documents produits dans l'étude. Elle souhaite savoir si ces travaux	
s'apparentent davantage à une « création » plutôt qu'à une « réhabilitation », à considérer les documents produits dans l'étude. Elle souhaite savoir si ces travaux	R
T autoni the repercussion suries sources en avait file demande si d'autres solutions it it it	
techniques ont été envisagées (désensablage, désenvasage) et pourraient suffire ?  Elle s'interroge sur l'impact du projet sur la faune.	
Elle souhaite également connaître la partie restant à la commune sur le budget de	
700 000€ annoncé et si la commune devra assurer l'entretien et la gestion après les travaux.	
Mme ROUSSELOT ne met pas en cause le développement touristique mais elle souhaite qu'il soit « développé et pensé avec les habitants », dans le respect du site	
avec une orientation « tourisme vert et respectueux de la nature ».	
Est réservée sur les aménagements, « bitumage » des voies d'accès, voies de secours, stationnement dans des lieux fragiles et jusqu'alors préservés.  Souhaite avoir plus d'information sur les impacts que pourrait avoir un afflux de visiteurs	
sur la faune.	
Regrette également que l'information relative à l'enquête publique n'ait pas été plus large localement : absence d'information sur le site internet de la commune, et pas d'information sur le panneau d'affichage habituel.	

18	Michel CLEMENT	S'interroge sur la pertinence de la restauration écologique du lac et du marais de Viremont, et l'intervention de l'homme dans cette entreprise. Il considère que les aménagements prévus ne sont pas en cohérence avec l'amélioration visée et que le budget prévu pourrait servir d'autres fins, citant « le tourisme responsable, le tourisme nature, la qualité de vie » sur lesquels « devrait miser le Jura »	0	0		0
19	Yves JUMILLA	Est inquiet sur le volet touristique complémentaire au projet de restauration et précisément sur la publicité et qui contribuera à une hausse de la fréquentation des visiteurs, risquant d'engendrer surtout des nuisances pour le lieu.  En revanche, il adhère au projet de restauration écologique, et travaux visant à augmenter la réserve d'eau du lac nécessaire pour faire face aux épisodes de sècheresse et en limiter les inconvénients. Il est favorable au « parcours en caillebotis mais estime insuffisant le nombre de pontons de pêche.	F	F	F	0
20	Daniel et Isabelle KEM	Se déclarent opposés au projet qui remettrait en cause le caractère naturel et préservé du « dernier lac encore naturel de l'ère glaciaire du Jura ». Estiment que le site est incompatible avec du tourisme de masse.  Ils s'interrogent sur l'alternative ou autres solutions techniques qui auraient pu être étudiées, envisagées, moins impactantes pour le site : désenvasement et entretien des chemins et pontons des pêcheurs.  Estiment le projet imcomplet à définir les caractéristiques techniques retenues (« imperméabilisation de la superficie supplémentaire, absence d'exutoire, de vanne de régulation en cas d'afflux d'eau soudain).  Ils souhaitent connaitre la répartition entre les collectivités du financement des travaux. Pour ce qui concerne les frais d'entretien et de gestion destinés à la pérennité des nouvelles infrastructures, ils déplorent l'absence de chiffrage et de prévisionnel dans l'étude. Ils en redoutent le coût « disproportionné » par rapport à l'entretien actuel. Demandent si le SAGE a été pris en compte dans le projet.	0	0		0
21	Pierre FUTIN	Remet en cause la dénomination de projet de « restauration », alléguant que le lac de Viremont et son environnement n'ont à sa connaissance, jamais été modifiés. Il considère également que la notion de « restauration de zone humide » n'est pas conforme, considérant que le projet concerne davantage un « changement d'affectation » des lieux.  Il souligne l'importance majeure de ce lac dans l'alimentation en eau potable des sources principales pour les neuf villages (Viremont, Montadroit, Légna, Agea, Fétigny, Ugna, Savigna, Givria, et Chatonnay) et pour les sources secondaires alimentant les puits et zones humides en aval. Et cite des exemples démontrant la relation de causalité entre le lac et les sources, ainsi que la sensibilité du site à toute pollution qui pourrait survenir du fait de l'augmentation de la fréquentation.  La problématique de l'alimentation en eau potable le préoccupe principalement, et souhaite savoir si l'impact du projet sur l'alimentation des sources a été évalué, si des garanties peuvent être apportées à la commune de Valzin en Petite Montagne pour son approvisionnement en eau, et le cas échéant, quelles responsabilités sont engagées ? Il demande également à connaitre le coût d'entretien à la charge de la commune de Valzin en Petit Montagne de ce projet.  Il se déclare « opposé à ce projet » qu'il considère comme une « destruction massive » d'un espace naturel rare, et qui a toujours été respecté.	0	0		0
22	Jacky GRAS	A apporté lors de l'entretien avec le commissaire enquêteur des précisions sur le contexte piscicole et de pêche de loisirs du Lac de Viremont.  Il se déclare favorable au projet de restauration de la zone humide, et de confortement de la réserve d'eau, ainsi qu'au tourisme, la randonnée et la pêche.	F	F	F	F

23	Loic COAT	Il est en accord avec le principe de restaurer le fonctionnement plus naturel de ce site et	F	F	-	0
		de préserver la ressource en eau, qu'il décrit comme « un côté positif » du projet, mais il				
		relève quelques lacunes ou incohérences dans le dossier d'inventaire ou sur l'évaluation				
		des impacts (mauvais positionnement du parking projeté au regard des habitudes de la				
		faune présente sur le site, aménagements et fréquentation non compatibles avec la				
		présence de la cigogne noire).				
		Il se positionne également défavorablement à la déclinaison visant à favoriser « des				
		aménagement destinés à l'accueil du public et exploiter son potentiel d'interprétation »				
		ou au suréquipement. Il observe que ce sont les choix opérés pour les aménagements				
		proposés qui défavorisent les personnes à mobilité réduite, et par voie de conséquence,				
		induisent une surenchère d'équipement.				
		Il formule sa surprise sur la période choisie pour l'enquête publique et sa durée.				
		Il manifeste son opposition à ce que ce site soit équipé de parking, belvédères, pontons				
		et platelages, tables d'interprétations, par ailleurs largement présents sur d'autres				
		sites jurassiens exposant des environnements similaires. Il souhaite que le site du lac et				
		les marais de Viremont conserve son caractère sauvage et authentique eu égard à son				
		caractère fragile et sensible.				

Fait à Lons le Saunier, le 17/08/2020 et transmis au Conseil Départemental du Jura / Pôle d'Appui aux Territoires / Service Agriculture, Eau et milieux naturels

Commissaire Enquêteur désignée **Yolande GUYOTON** 

2. Mémoire en re	éponse du C	Conseil Dép	artemental (	du Jura



Mémoire en réponse aux observations formulées dans le cadre de l'enquête publique unique

# RESTAURATION DE L'ESPACE NATUREL SENSIBLE « LAC ET MARAIS DE VIREMONT » (Valzin en Petite Montagne)

Par mail, Madame GUYOTON, commissaire enquêteur désignée, a remis le procèsverbal et la synthèse des observations écrites formulées au cours de l'enquête publique unique relative au projet de restauration de l'Espace Naturel Sensible « Lac et marais de Viremont » (Valzin en Petite Montagne).

Afin d'apporter des éléments de réponses aux principales remarques émises, le Département du Jura souhaite apporter les compléments d'informations suivants :

# 1) <u>Plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible (ENS) « Lac et marais de</u> Viremont »

Dans le cadre de la labellisation en Espace Naturel Sensible, un plan de gestion et d'interprétation du site « Lac et marais de Viremont » doit être élaboré. Ce document dresse un état des lieux du contexte historique, géographique, du patrimoine naturel (espèces faunistiques et floristiques, habitats naturels), culturel et des activités socio-économiques présentes sur le site ENS. Il définit des enjeux et objectifs en matière de préservation des milieux naturels et de valorisation du site, les décline en un programme d'actions chiffré sur 5 ans, et propose des indicateurs d'évaluation pertinents, faciles à suivre et reproductibles.

Dans ce contexte, Terre d'Emeraude Communauté est la collectivité en charge d'élaborer ce document global, en partenariat avec le Département du Jura, la commune de Valzin en Petite Montagne, les acteurs et usagers du site. Ce travail a débuté en juin 2019 et doit être finalisé à la fin de l'année 2020. Dans le cadre de l'élaboration de ce document de gestion, des comités de pilotages et des groupes de travail sont mis en place pour associer l'ensemble des acteurs et usagers du site.

Ce document de gestion globale n'a pas été joint à l'enquête publique, car il n'est à ce jour pas finalisé, mais permet de répondre à un certain nombre de remarques formulées :

#### • Présence de la cigogne noire

La présence de cette espèce est bien mentionnée dans le plan de gestion de l'ENS. Il est d'ailleurs prévu de mener au cours de la mise en œuvre du plan de gestion des inventaires ornithologiques complémentaires. Cette espèce est bien présente sur et

à proximité du site ENS. Il est à noter que la cigogne noire migre ponctuellement sur ce site mais ne s'y reproduit pas. Les travaux de restauration projetés n'entraineront pas une destruction des habitats de nidification puisque les travaux sur les parties forestières restent limités en termes de surface et que cette espèce ne niche pas sur ce site naturel.

La ligue de protection des oiseaux est conviée aux différentes réunions depuis la mise en place des comités de pilotage et des groupes de travail mais aucune remarque n'a été formulée quant aux travaux et aménagements projetés.

#### • <u>Le sonneur à ventre jaune</u>

La présence de cette espèce est également bien prise en compte dans le plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible.

La reproduction de cette espèce est connue sur le site au sein d'ornières, de baissières autour du lac et à proximité de la perte mais pas au niveau des drains qui seront comblés. Par la suite, la réhausse du lac augmentera la fréquence des inondations pour les petites et moyennes crues, ce qui favorisera la mise en eaux des milieux aquatiques temporaires favorables notamment à la biologie de cette espèce. Le projet de restauration sera donc, à priori, largement positif pour la population de sonneur à ventre jaune.

En outre, dans le cadre du plan de gestion de l'ENS, la création de zones de reproduction pour le sonneur à ventre jaune pourra être envisagée si cela s'avère nécessaire et pertinent. Il est à noter que le sonneur à ventre jaune est une espèce d'intérêt communautaire et que plusieurs contrats Natura 2000 sont mis en place en Petite Montagne pour préserver cette espèce sur le territoire de la Petite Montagne. Cette espèce bénéficie donc d'ores et déjà d'une attention particulière sur ce territoire.

#### • Estimation financière des coûts d'entretien

Dans le cadre du plan de gestion de l'ENS, il est prévu de quantifier et chiffrer les éventuels coûts d'entretien.

Néanmoins, il est important de mentionner qu'un entretien du site est d'ores et déjà mené depuis plusieurs années (actions d'entretien réalisées par l'Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques, la commune de Valzin en Petite Montagne, la Cavalerie de la Petite Montagne, la Cellule Départementale d'Entretien des Rivières et des Espaces Naturels).

Les travaux projetés ne nécessiteront à priori pas un entretien plus élevé que celui mené actuellement. En outre, à l'exception des zones de randonnée et d'accès qui seront entretenus par Terre d'Emeraude Communauté (en lien avec ses compétences), les milieux naturels comme le marais et le lac de Viremont, une fois à nouveau fonctionnels ne nécessitent par définition aucun entretien. Il s'agit d'habitats d'intérêt communautaire qu'il convient de laisser évoluer naturellement.

2) <u>Plan d'ouverture au public et d'interprétation de l'Espace Naturel Sensible</u> (ENS) « Lac et marais de Viremont »

Les espaces naturels sensibles ont pour objectifs :

- de préserver la qualité de sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels ;
- d'être aménagés pour être ouverts au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel. L'ouverture d'un ENS au public peut en effet être limitée dans le temps sur tout ou partie de l'espace, voire être exclue, en fonction des capacités d'accueil et de la sensibilité des milieux ou des risques encourus par les usagers. Pour parvenir à remplir ces deux objectifs, les ENS sont entretenus en régie directe ou en délégation à d'autres acteurs. Ils répondent ainsi, localement, aux enjeux nationaux de préservation de la biodiversité et des écosystèmes.

Dans le cas de l'ENS « Lac et marais de Viremont », Terre d'Emeraude Communauté a missionné le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Haut Doubs pour réaliser un plan d'ouverture au public et d'interprétation. Cette étude a débuté mi 2019 et sera finalisée à la fin de l'année 2020.

En effet, cette étude se justifiait à différents niveaux car :

- Le site est d'ores et déjà fréquenté par les habitants, usagers. Cette fréquentation peut entrainer des perturbations : piétinements d'habitats humides et / ou espèces protégées, voitures garées de façon anarchique sur des sols peu portants ;
- Les travaux de restauration du lac vont modifier la morphologie des berges (la morphologie future rendra les berges plus humides et pourra rendre l'accès difficile voire dangereux) et ne permettront plus de faire le tour du lac comme actuellement.

Au regard de ces constats, il semblait nécessaire de :

- Pouvoir limiter les perturbations actuelles relevées sur le site en proposant des aménagements pour diriger les usagers dans les zones peu ou pas sensibles vis-à-vis de la faune, de la flore et des habitats ;
- Proposer des aménagements permettant aux usagers actuels de continuer à accéder au site après restauration de la fonctionnalité des zones humides.

Ainsi, il est important de souligner que les aménagements proposés à ce stade de l'étude s'inscrivent non pas dans une logique de développement touristique mais bien dans une logique de préservation et de sensibilisation durable à l'environnement.

Néanmoins, au regard des nombreuses craintes émises par la population locale lors de l'enquête publique, il conviendra, d'échanger entre collectivités territoriales (commune, Terre d'Emeraude Communauté et Département) pour revoir l'échéancier de mise en place des aménagements d'ouverture au public.

3) <u>Implication de la population locale dans la vie de l'Espace Naturel Sensible</u> «Lac et marais de Viremont »

En réponse aux nombreuses observations émises par la population locale, Département du Jura, maître d'ouvrage des travaux, prend acte de ces observations et souscrit pleinement au caractère perfectible du dossier déposé.

Cette forte implication nécessite :

- D'informer régulièrement la population locale de l'avancement des travaux et des réflexions menées autour de l'Espace Naturel Sensible ;
- D'impliquer la population locale dans la vie de l'Espace Naturel Sensible.

C'est pourquoi, le Département œuvrera en étroite collaboration avec la commune et la communauté de communes pour la mise en place d'actions fortes pour informer et échanger avec la population locale.

Ces actions pourraient être les suivantes :

- Organiser au cours de l'automne 2020 une réunion publique pour présenter les enjeux du site et expliquer le projet de restauration de la zone humide. Cette réunion publique se fera en deux temps : un temps en salle et un temps sur le site. Une participation de bureaux d'études spécialisés est prévue.
- Informer régulièrement la population locale de l'état d'avancement des travaux et de la vie de l'ENS. A ce titre, un représentant de la population locale pourrait être désigné pour participer à certaines réunions de chantier, comité de pilotage de l'ENS,.... Ce représentant aurait la responsabilité de faire remonter les attentes, craintes et questionnements de la population locale. D'autre part, est envisagée la rédaction d'un document synthétique (A4 recto), mis à jour régulièrement, qui relatera l'actualité du site. Ce document pourrait être visible sur les panneaux officiels de la commune de Valzin en Petite Montagne.

3. Copie du registre d'enquête publique

## PRÉFECTURE DU JURA

COMMUNE de : VALZIN EN PETITE MONTAGNE

# REGISTRE D'ENQUETE PUBLIQUE

<u>Objet</u> :	déclaration d'intérêt général de	travaux		
<b>M</b>				
Ω,	DUP protection des captages			<i>*</i>
	enquête parcellaire			
	PPM/PPA			,
	servitudes			
	autres			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
relative à  Deman	: de d'autorisation	environne	nertale v	niane
"low su	n l'ean" et de de	claration	d'inténêt	•
pour	la restauration	du lac	et marais	<u>de</u>
Vinem	ont, dun la te	anitoine a	le la com	nune de
Valain	nen - Petite - Nou	£agua.		

		•	ea:		
Demande d'a	autonisatio	n eur	(onnewer	tale u	mone
"Loi sur l'eau"					4
pour la restau				11	
sur le territoire					$\sim$ .
- Tontagne.				0	
ere.					
			•		
En exécution de l'arrêté n°				du préfet d	
je soussigné (e), M 🚾 📙 🖰	plande G	и у отою			
je soussigné (e), M	gistre coté et pa	U Y OTON araphé, contenar	nt 5 feuillets, po	ur recevoir pend	ant une
je soussigné (e), M 🚾 📙 🖰	elande. G gistre coté et pa lundi20	U Y OTON araphé, contenar juillet 2020 au	nt 5 feuillets, po	our recevoir pend	ant une
je soussigné (a), M he y ai ouvert, ce jour, le présent re durée de 18,000, du	elande. Gugistre coté et pa lundi20 de	uyoton araphé, contenar juillet 2020 au àa	t 5 feuillets, po	our recevoir pend	ant une 20_/8 <sup>4</sup> 3 c
je soussigné (a), M	gistre coté et pa <u>lundi20</u> de de	uyoton araphé, contenar juillet 2020 au à à	et de	our recevoir pend 6 acut 20	 ant une 1 <u>20</u>
je soussigné (e), M	gistre coté et pa <u>lundi20</u> de de	araphé, contenar juillet 2020 au à à à à	et de	our recevoir pend  6 acut 2c  a a  à a	 ant une 1 <u>20</u>
je soussigné (e), M	gistre coté et pa lundi20 de de de de	araphé, contenar juillet 2020 au à à à à	et de et de	our recevoir pend  6 acut 2c  a a  à a	 ant une 1 <u>20</u>

Signature

Observations: 20 Tuilled 2020					
Jerninique PERROY le 20/07/2020  Je m'inquiète d'une augmentation des nuisances liées à une					

Observations: 1e Aoûl 2020 Vuillas Pierre - 6 Rue du Lavoir AGEA Retraité Exploitant Agricole Pouquoi me Zone monide Dans quel But. - Risque de Colmatage de l'exentaire - Proliferation de Monstics. - Trafic Router a augus tation - Arget public gaspille intelent DEPREZ Philippe - 7 medulavoir - AGEA - Objet office : nestauration de lac et marcis de Visemont: une surlivation de 70 cm conduirant à plus du doublement de la surface, n'est pes une restairation mais une transformation complète du site. L'objet est donc Jana. - Cet agrandrement va condure à une zone importante d'eaux stagnantes, jutus parado des moustiques et tiques, puisque déjà actuellement il est impossible en été d'y emmener des enfants, de se promener, de pique niquer sons re faire piques. Le futur plan d'eau arrivent à ras le chemin, ce sera piese, et flutôt que faire venir des

# Observations:

touristes, vous les farez fair - le fant donc parles
de création de marécages et non pas de marais "en
esparent que cela ne decienne pas un cloaque!
- 700 000 E: cela tombe mel can après la
vise de Covid 19 et la vise économique qui démane,
il est honteux de consacre une telle somme grom la
seuvegarde d'espèces, principalment insectes, alors
que la pouvreté gagne notre pays et qu'une grande partie
de cette somme devocit aller vers la création d'entrepuses donc
d'emplois pour les jeunes qu'anivent sur le marché.
- Mue somme plus acceptable est apendant nécessare
pour entretenir le site : accès, végétation environnante,
renouvellement des pontons pour gécheurs et du mobilier
pour repor et pique mique
- 1 et
PS: dons l'étade, on ne trouve par de plan
détaillé pour la création du morlon en teue aignéeuse
(banage?) ni de l'existence (?) d'une vanne de
régulation du siveau d'eau

Observations: 4 AOUT 2000.
The BERNARD Sylviane S rue Basse LEGNA
CHEF CORPTABLE.
Il est imadmissible de consairer autant d'argent
pour perturber un des denniers eites maturels d'un
lac. Dans cette commune, peu de gens doivent
savoit compter Car qui va payer pour
l'entrehen? En France, on re paule plus que de
Douvisme, de Vacances mais jamais de Travail.
Contre le Projet.
Bernard. Ranc dégna. 5 rue bosse.
Joi comme le lac rure du poisson et des
granouitlement ever vos transación tout la disposación sonfe
montiqué da nature - aunit vos doisin.
Bu
gosette Bernard Legna retraitée
contre le projet

#### Observations:

MOUPES (LÉGNA) Je n'inquielé de cemon est consique te Yuiva paye l'enteta du Jutin post de relairation de 1 Espece Natural ensible Lac et marais de Qui va alle rangon les détirtue éconhabrel déposés par la personnes venal voir cette nolle curiosité? D'aut pout, je m'inquiete le la féquetation sontail supplementaine que pout agricier co projet Les vontes port elles sufisanck potige pourisées? Il existant il y a men des années des concerns de pecketil y a do an je porwais en core ja le Non de ce lac tranquillest an & had étant fancher régulie remêtet l'endoit hormis les moustiques primanent dait tout a fil converable. I m que te dijale et sur le fit des teda ces de camping saurage avec déclanchement d'une des par inadiantaire! qu'en rera ! En conclusion, malaje la lacture de co projet, je

0	<b>.</b> .	_				_		_	
"	n	-0	m	/3	TI	^	n	•	
$\mathbf{\sim}$	U	36	,	ď	L	u		3	

rato bloglice ou lo (au	Y opnéré, suchat qu'il y a déjà
<b>\</b>	la rolle de Savigna on o
m moreno e la bajor	a rause of sanghue on o
Chella renewariano	sou le prix de m2 d'eau?
pa sala	
	Janaxemo 1

PS: il est regrettable de re pas suoir feut commainance plus approdude par la population habitant à product le da ce vote notional « Le ma que de communication lienble et fiable est à deplace.

OG/OB/COSO STE LAVAL DANFIA et SIAEP du VALOUSON

Eonfrontés à l'impact de l'évolution climatique sur les ressources
en eau potable et motamment, les périodes d'étiages

promoncées de plus en plus fréquentes. le projet au mineau
du marais du lac de Viremont thastim nevant des sources de

Légra, Agra pour le SIE LAVAL DANFIA et Valim pour le SIE
clu VALOUSON) visant à augmenter la rétention maturelle d'eau
entête de lassim mous apparaît apportun et nés important pour
assurer la pérennité du Serviso. Par ai lleurs, l'ENS complitant

#### Observations:

les meseures réglementaines de protection apparaîtêtre une
action devrant contibuer à l'amélionation de la publité de
l'eau alle ci derra méanmoins jaire l'objet d'une
évaluation altentime et d'établir que cela m'ongendre
pas d'interférences aucc les systèmes de potatilisation
edistants.
DUMONT LAUGE Président SIE LAVAL DANFIF
PRESIDENT SIE VALOUSUN

Marsieur CHARRIÈRE Gérard - FETIGNY-L'intérêt briologique du Lac et Harais de Virement est largement documenté-Dans les années 70 des travaux de rectification des ruisieaux qui alimentent le lac et des drainages du marais ont fortement dégradé le fonctionnement lupdrologique du site. Entre 2005 et 2013 trois outrat Natura 2000 ont été mis en ceuvre pour améliorer la conservation de cette zone lumide.

#### **Observations:**

Les travaux de vertouration du site figurent dans les prinités du contrat d'objectifs Valouse et out été repris en priorité n°I dans les projets ENS du département. Le site est une des 4 têtes de bassin du bassin versont de la Valouse. Les travaux de restauration hydraulique mecessaires à la remise en état du site premettrant un stockage d'eau plus important en préviode de fortes précipitations et une restitution d'éau fraiche en période déhage sur une période plus langue qu'actuellement (en particulies pour la source du Valzin qui alimente 7 villages en ean pobable). De fait la fréquentation du site augmente dannée en année-les anénagements prévus l'porter à la connaissance des hatitants et des visiteurs les richeses du site sont indispensables. Ce projet outribuera dans son ensemble à pérenniser la zone humide, le stockage de l'eau et la triodiversité associéle.

Gerard CHARRIERE

9

ROUSSELOT Frédérique 7 rue de la 19 vinerie Da Légna 39240 JALZIN Enquête public pour la réfabilitation du Lan de Viremont. Concernant la réhabilitation du Lac: Je peuse que c'est une bonne chose de remeiondrer les affluents en amont du lac. Je me pose la question sur l'agrandescement de la surface en eau du lac. Un les photos et cartes anciennes, il s'agil d'une création plus pe d'une réhabilitation. L'augmentation de la surface immergée sa-t-elle influer sur le tracé des sources en avales, qui alimentent nos villages en eau potable? Un désensablage, désenvosage ne suffinait-il pas? Le budget de 700 000 E annoncé est réparti de prelle Paron? Puelle est la part de la commune? L'entretien et la gestion du site sera supporté par la commune? A quel hauteur? Bour quelle somme? Quel impact sur la faire? \* Concernant la suite du projet: aménagement touristique = Le développement du tourisme est une bonne chose. Mais je souhaite un tourisme vert, respectueux de la nature les biolognes, des habitants. Un tourisme pensé avec les bourise la l'aména pernent du la de Virement engendrera le bitumege de acci literage

des accès, literage d'em espace consequent pour les parbings

le 6-08, 2020

Bitumage d'une voie de secous, accès pompier. Tout cela dans un espace sensible et juspe là préservé. Cela engenche une pollution de l'air par les gaz, une pollution sonore. L'affluence de personnes provoque prétinement, buit, déchets, réspe de feu (barbeure, par de comp)... La encore, quel impact sur la faurre?

Na suprise a été grande de voir très peu d'informations sur, ce projet. (c'est eme amie qui m'a mise au courant). Pas d'affichage sou le panneau ves le montement sir d'habitude il ya les compte-rendus de conseil et autres emfos municipales. Rion su le site de la commune. Le la c de Vinemont est une perle du Jura car c'est l'an des derniers sites saurages et préserves de la masse.

Soyons vigilent...

Marci

d': Clement diches Cermon 39260 Jegna 06/08/2020

- La onable se débrouille sons l'homme. Pouguoi apporter un changement.

- Armenagement or on pervinent paus l'améliardion souhaité et coût qui pourrait ser vir paus d'autres fins. (Trourisme responsable, qualivir de Vie).

- Le Jua derroir plubst mon son le Nourism ondure.

Pement

10d JUHILLA Joes. Montadroit Ma première un Justude concerne la publicité Que l'an va paire autour de ce projet de restauration sureptible d'augmenter le Louisme (compiny can stationner à demeux Quec Aoutes les muisances Pre cela Quigendrera pau l'eurironnement Linon la restauration du Bile l'elleQue prevoe me poulit être un exellente idee pouvant ausmenter les néseures en eau de ce lac. et restaurez sa Luface historique, de plus Cen pormettre de limiter les inconvenients dus Sur épisodes de sécheresse qui deront malheureusement de pluseur slus réchients. Let pour derminer, si le paraours en auletotis est eurdent, le nombre de partons de Pêche, me paral Méllement Sousévolue 1

KEN Donnel Ingeneur KEN Iselelle No olecui.

1, Imposse A. Noetenx. LEGNA.

> Nous sommes Contre ce projet qui Ne dénoture le décice loc encore motre l de l'ére flacrere du Jus. Il font gender le site servage et préserve, pagele, in composible avec un Toursme de mosse ( Circelalion, Musouce,, incin'létés...)

10 e

Pour la peréviselien de site / un simple désenvoiennent suffireit + entretien des chemins et pontons des prêcheurs.

le projet ne définit pre l'imperaevesilisetion des sols sur le surface d'éver supplimentaire pre'me et ren m'est pre'un comme exutoire en cos d'efferx monif d'esu (Bouchon d'orgree / pres de venues de respulation)

On se pose le question der financement du projet, et so-réportition en lie les

Il est preva de recolhe coussesse le loyn qui ve Virement, -> dénaheration de site + coût élevé (incompretible over l'esprit Na hue 2000) Charge de la commune de Valzin. les pais engendres seun l'obsquopostionne por reller à l'enhelien achiel fræger bosen l'entretien et la peremte des nouvelles en fra structures ne sont mes chiffres dons le repront= un pre usionnel serait obligneloire !! Est-ce que le SAGE (gestion des miliux aquetiques) est interveru olans li mojer ? the wholte

GRAS Jacky 4 mc des Tyres 39240 ARINTHOD

Membres de l'AAPPMA La Truite de la Jalouse

Favorable à l'aminagement de la zone humide et du lac de viremont.

- Réserve d'eau
- Zue huntale
- Dourisme romandonnée Peche.



De: Pierre FUTIN

5, rue sous-terrasse - Légna -39 240 Valzin en Petite Montagne

à

Mme la Commissaire enquêteur Yolande GUYOTON

Arrêté n° DCPPAT/BCIE/20200625-002

Enquête publique

Demande d'autorisation environnementale unique « loi sur l'eau » et de déclaration d'intérêt général pour la restauration du lac et marais de Viremont sur le territoire de la commune de Valzin-en-Petite Montagne.

Quand on parle de restauration du Lac et marais de Viremont, c'est sous entendre que le périmètre du lac de Viremont a eu son environnement modifié.

A ma connaissance, né à Légna en 1946, le lac de Viremont et son environnement n'ont jamais été modifiés. Les élus successifs de la commune historique de Légna ont toujours veillé à son intégrité naturelle et ceci pour une raison majeure : cette zone alimente en eau potable différentes localités.

Les localités alimentées en eau potable sont :

- 1> Une source alimente les villages de Viremont et Montadroit
- 2> Une seconde source alimente le village de Légna
- 3> Une troisième et quatrième sources alimentent le village d'Agea
- 4> Une cinquième source alimente les villages de Fétigny, Ugna, Savigna, Givria, Chatonnay.

Ceci, sans énumérer toutes les sources secondaires qui alimentent les puits et zones humides de petites tailles qui se trouvent en aval du Lac de Viremont.

La concentration de toutes ces sources n'est que la conséquence de la topographie du terrain.

#### Remarques:

- -Les élus de la commune historique de Légna ont fait tester le déversoir du lac où l'eau devient souterraine.
- L'eau de ce déversoir réapparait dans l'eau de la source principale de Fétigny, ainsi que dans une autre source secondaire en aval de Fétigny et une des sources d'Agea.
- -Lors d'un épandage de « purin » sur la commune de Viremont située en amont du lac de Viremont, l'eau potable du village de Montadroit est devenue impropre à la consommation.
- -La présence d'une surpopulation ne peut qu'entrainer une pollution incontrôlée.
- -Comment se prévaloir d'être près de la nature, alors que l'on veut créer des zones supplémentaires à polluer?.
- -Lorsque le responsable du projet parle de restauration de la zone humide, il semblerait qu'il prévoit d'un changement d'affectation des lieux

#### Questions:

- 1> Est-ce qu'une étude d'impact a été faite sur l'alimentation des sources, lorsque le changement du niveau d'eau du lac de Viremont sera effectif ?.
- 2> Où se trouvent les responsabilités, s'il y a des problèmes d'alimentation d'eau ?. (Sachant que de mémoire d'homme, malgré les grandes sécheresses passées, le village de Légna n'a jamais manqué d'eau).
- 3> Quelles sont les garanties apportées à la commune de Valzin en Petite Montagne pour son approvisionnement en eau, si nécessaire ?.
- 4> A combien s'élèvera le coût d'entretien, pour la commune de Valzin en Petite Montagne, de ce nouvel **espace de destruction massif de la nature**, sans même entrevoir une seule retombée économique positive ?.

Il est aisé de comprendre que je suis opposé à ce projet de destruction de cet espace naturel, si rare, que nous avons toujours respecté.

Reuis au commissaire enquéter

Pierre FUTIN

• (	Observations :
	des observations de:
· · · · · · ·	1 me Fréderique Rousselot
	Tichel Clément
. · · <u>_</u>	of Yves Timilla of Tacky Gras
· <u>Q</u>	1 M Mue Keu Daniel & Isabelle
_	rédignées en des pages complémentaires sont
	intégrées au présent régistre.
	Soit & pages numeratees de lon à log-
	le commissaire enquéteir
. 10	$\sim 1110$
H.FU	ettre remise en manipope in bors de la permanente
L	e 6 foul 2020 à 18 H 30, le délai d'enquête étant expiré,
je	soussigné(e), Mre Yolande Guyoton, commissaire enquêteur
d	éclare clos le présent registre.
F	aità Valzin en Petite le 6 Août 2020
	Pontagne
	signature
	11100

4. Observations du public reçues par courriel

# OBSERVATIONS RECUES PAR MAIL ENQUETE PUBLIQUE DU 20 JUILLET 2020 AU 06 AOUT 2020 18H30 RESTAURATION LAC ET MARAIS DE VIREMONT COMMUNE DE VALZIN EN PETITE MONTAGNE

#### Mail reçu le 21 juillet 2020 à 10h01 :

Bonjour, je vous prie de trouver ci-après l'avis que je souhaite laisser à propos de l'aménagement du lac de Viremont :

Le lac de Viremont est un endroit que j'affectionne tout particulièrement pour mes balades à pied ou à cheval. C'est un bel endroit encore sauvage, péservé, où l'on peut encore profiter de la solitude, si l'on excepte les rares chasseurs ou pêcheurs qu'on l'on croise de temps à autre. Quel dommage de s'apprêter à détruire tout cela alors qu'il y a déjà tant de lieux prévus et aménagés pour les touristes dans le Jura. Est-ce bien réfléchi de vouloir à tout prix attirer des personnes à mobilité réduite, souvent fragiles,dans ce lieu où sévissent tiques et moustiques ? Sans parler des mégots et autres canettes qui vont traîner le long des parcours ou sur les parkings, et polluer l'eau du lac.

Je ne suis pas contre le progrès, mais je pense qu'il y a bien d'autres causes qui justifieraient la dépense de l'argent public.

Pas grand chose de positif dans ce projet

Sylvie TOURNIER 2 rue des Fontaines Nermier 39270 SARROGNA

#### Mail reçu le 22 juillet 2020 à 18h14 :

Bonjour,voici quelques propositions et remarques au sujet de l'aménagement du site du lac de viremont; -le site est sauvage et secret :un aménagement minimaliste et diffus permettrait de garder cet aspect. -pourquoi vouloir à tout prix -et avec beaucoup d'argent (NOTRE ARGENT NB.)- pourquoi vouloir domestiquer chaque bel endroit , pourquoi vouloir le modifier en lui collant des aménagements que l'on voit partout?

-il y a certainement des améliorations à apporter pour que les amoureux du calme, du silence, et de la belle lumière puissent s'asseoir, pour que les pêcheurs puissent pêcher, avec un petit budget, en faisant travailler les équipes d'insertion locales; car la question est: est-il sérieux de dépenser des sommes importantes pour remettre la nature propre et en ordre(!) à l'heure ou on en est, et ou la société en entier va devoir très vite se poser des questions basiques, par exemple "comment subvenir à des besoins vitaux" entre autres....

bien sûr , bien sûr , ne mélangeons pas tout.... on ne parle pas des mêmes budgets ...misère! le vieux monde est derrière nous , essayons de faire autrement.

cours, cours, camarade, le vieux monde est derrière toi!

anne marie DALOZ au pays des voisins 17 route de villeneuve 39270.SARROGNA.

#### Mail recu le 01 août 2020 à 19h53

Bonjour,

J'ai pris connaissance du projet concernant l'aménagement du lac de Viremont.

De nombreuses questions restent en suspens, pourquoi vouloir modifier l'environnement de ce lac? Pourquoi l'Homme veut il toujours intervenir sur le milieu natureL;

Le projet, c'est nourrit d'une demande des pêcheurs afin de "refaire " des pontons de pêche, le projet retenu est bien loin de la demande initiale....

Accueillir des touristes, du public engendre:

- Trafic routier plus important:
  - x: Nuisances sonores,
  - x: Nuisances olfactives,
  - x: Pollutions inévitables.
- Trafic pédestre plus important:
  - x:Dégradation du milieu naturel sauvage (piétinement....)
  - x:Déchets (alimentaire, préservatif, papiers usagés en tous genres....), détérioration du mobilier, tag...
  - x: Bivouac, feux de camps, rassemblement....

Ces mouvements de gens et de véhicules vont perturber la quiétude des lieux, des animaux sauvages qui évoluent dans ce biotope, mais également les chevaux qui pâturent une partie de l'année. Les touristes vont s'introduirent dans les prés, d'où un risque certains d'accident auprès des animaux domestiques qui évoluent en troupeau. Des dégradations sur les clôtures peuvent apparaitrent (parcs ouverts, vol d'électrificateur, eau du bac souillé...)

Il faut tenir compte de la présence de différents types de moustiques, de tiques engendrant de nombreuses maladies, je ne vous apprends rien!!!! Faire venir un public plus ou moins jeune est il judicieux?

Avez vous consulté et tenus compte des remarques des gens qui travaillent, qui habitent ou qui profitent à bon-escient de ce lieu, depuis de nombreuses années ? Si ce site Natura 2000, est comme il est aujourd'hui, c'est à dire REMARQUABLE; il faut se féliciter de la symbiose qui a été mise en place par des gens intelligents avec la nature sauvage présente. Ces gens ont sus s'adapter au lieu et non le contraire.

C'est un des dernier lac sauvage du Jura, si ce n'est le dernier, je trouve que c'est un atout à mettre en avant, alors pourquoi ne pas le laisser dans son "cru"? En favorisant l'accès à "Mr et Mme TONG", il n'y aura que des problèmes, des nuisances et des dégradations.... Aujourd'hui, il est accessible à "Mr et Mme BRODEQUIN" et tout va bien!

L'introduction d'une population, pour la plupart ne portant que peu d'intérêt à la faune et à la flore, représente une pression anthropique non négligeable et incompatible avec les espèces endémiques comme le Lys Martagon, le Glaïeul des Marais, le crapaud sonneur à ventre jaune, insectes, papillons...).

Ce projet suppose de reboucher les trous formés sur le chemin blanc et le sentier, cette amélioration est un non-sens, une absurdité remarquable. Ces flaques d'eau naturelles constituent LE biotope de nombreuses espèces comme le crapaud sonneur à ventre jaune, que j'ai découvert en participant à une sortie Natura 2000.

A aucun moment, sur le rapport je n'ai vu mentionné la présence éventuelle de la cigogne noire.....

Concernant les travaux (bûcheronnage, rebouchage de drains et fossés, déplacement des végétaux sensibles....), ceux-ci implique l'utilisation de matériels lourds et spécifiques. Or le lieux ne se prête pas du tout à ce genre d'engins. Le terrain est un marais composé en partie de tourbe, inondé une partie de l'année. La fenêtre d'intervention sur le calendrier est très petite (hors nidification, hors inondation, hors période de gel et de neige....) Des travaux de cette importance vont demander énormément de temps et d'argent pour si peu de retombé économique.

En aménageant (réorientation) le circuit de l'eau, il y aura des conséquences directes sur l'écoulement de celle-ci en aval, c'est à dire que certaines fontaines et sources de la vallée vont se trouver modifiées....voir taries.

Il n'est pas prévu de WC ou toilette sèche, je n'ose imaginer dans quel état vont être les bords du marais, la lisière du bois, les prés.... Si c'est comme les rives du lac de Vouglans vers Bellecin, bonjour le tableau!

Il n'y a pas de moyen de communication au niveau du lac de Viremont, comment vont faire les animateurs qui encadrent les groupes d'handicapés. N'allez surtout pas mettre une antenne dans un lieu si magnifique...

L'accès sera-t-il possible pour les pompiers (feux de forêt, accident....)?

Vous aurez compris que je ne suis pas du tout favorable à ce projet, du moins de la façon dont il est présenté!

J'espère que vous tiendrez compte de mes nombreuses remarques pertinentes.

#### Cordialement.

ROUGEOLLE Estelle.

#### Mail reçu le 04 août 2020 à 12h07

Madame, Monsieur

Le lac de Viremont a mis des milliers d'années pour être un milieu unique riches en espèces rares.

Et voilà que les humains ont décidés de tout chambouler, engins de terrassement .... du lourd dans un milieu précieux. Encore un lieu sauvage que l'humain veut modifier, structurer, gérer, faire disparaître.

Quelles sont les garanties que toutes ses machines qui vont déplacer des espèces rares ( protégées en France ) pour les transplantées ailleurs, ne vont pas faire plus de dégâts qu'autre chose ?

Es que les entreprises auront les compétences pour intervenir dans des milieux aussi fragile ?

Qu'elles sont les chances de reprises de ces plantes ?

Jamais les actualités non autant informés sur la disparition des espèces ( du fait de l'action de l'humain ) de toutes les espèces, plantes, insectes, poissons, batraciens.....

Les crapauds a ventre jaune (espèces protégée ) se reproduisent dans les fossés

En bouchant les fossés, ils se reproduiront ou ?

Es que l'apport de terre ne va pas modifier la composition du sol ou poussent les glaïeuls ?

En comblant les drains, es que les fontaines qui coulent dans les villages d'en dessous auront encore de l'eau ?

Ce milieu est très rare, pourquoi ne pas le confier à des experts ? Convention de Ramsar pour le sanctuariser

L'ouverture du site au publique ????? Dans le projet de réhabilitation du lac rien n'est mentionné.

Cette suite aura des conséquences non prises en compte dans le respect de la sauvegarde du milieu.

Se milieu a été préservé, peu connu, d'un accueil peut engagent, plein de moustigues, de tigues ...

- le chemin n'est pas goudronné jusqu'au lac ( pas facile pour des fauteuils roulant )
- les pontons n'ont pas de gardes corps
- pas de parking
- pas de toilettes
- pas de poubelles
- une route trop étroite pour que se croise 2 véhicules

Dans un milieu agricole les acteurs sont vite oublié

Mini bus face au tracteur et ses outils agricoles ou sa remorque de foin... qui a la priorité ? Les chevaux montés ou tenus en main face au touriste pressé qui veux passé coûte que coûte

Si c'est une réserve d'eau potable et la réhabilitation d'un milieu fragile ils doivent être protégés et ne pas devenir une (base de loisir)

Qui empêchera les gens de se baigner ? La pancarte « BAIGNADE INTERDITE » ?

Crème solaire

Anti-moustique - ne pas l'oublier

Déchets en tout genre

Toilette (merde et papiers cul) vous êtes surpris?

Pas d'éco- garde pour surveiller les cueillettes de brassées de glaïeuls (site unique en France et en Europe ) les lys martagon (espèces protégées ) et autres. Les chiens en liberté qui iront après les chevaux, le gibier, les couvaisons .....

Sur 25 mètres de fleurs au bord du chemin, 30 papillons grand tabac d'Espagne + d'autres variétés,

les bords du chemin seront fauchés, pour faire propre, pour les touristes, pour leurs voitures.

Ouvrir au publique veut dire aménagements et dégradation du milieu.

Le Jura compte de nombreux lacs pour les touristes sans moustiques et sans tiques.

Celui ci est unique de par les espèces qui l'environne.

Après les travaux qu'il va subir, il doit guérir ses plaies, effacer ses cicatrices, retrouver la paix, retrouver les plantes rares qui l'accompagnent. Il doit redevenir Nature pour le bien commun. Des écologues devrons l'aider, des scientifique devrons l'étudier. Nous devons le laisser en paix. Il ne doit pas servir à gonfler des égo.

Le projet de réhabilitation du lac doit comporter une clause de non exploitation a des fins de tourisme ou tout autres projets susceptible de mettre en danger la biodiversité qui l'entoure ou sa dégradation.

Madame, Monsieur Sincères salutations

#### **BRIGITTE BONNOT**

**LE 3 AOUT 2020** 

#### Mail reçu le 05 août 2020 à 19h29

Bonjour Madame,

Je suis Anne-Sophie PERROD de la Cavalerie de la Petite Montagne. Je gère une structure de tourisme équestre depuis 2003 avec gîtes, location de roulotte, refuge pour les randonneurs de passage, stage d'éthologie, randonnée à cheval de plusieurs jours, stage d'équitation de pleine nature. Je pâture les marais du lac de Viremont depuis plus de 15 ans. Ces pâturages communaux font partie de ma S.A.U. étant locataire. J'ai en propriété une parcelle de 22 hectares qui jouxte les marais et je loue à la commune de Cernon 15 hectares attenant. Je me sent donc très concerné par votre projet.

Je dois souligner que mon gagne pain c'est le tourisme. Je ne suis donc aucunement contre le développement touristique d'une région. Je travaille en agriculture biologique, certifiée depuis 5 ans maintenant. J'ai rédigé des ouvrages sur les arbres remarquables du Jura, Haute-Saône, Territoire de Belfort, Doubs et plus récemment un traité : « Gestion et l'éducation du cheval au naturel » au éditions Ulmer.

J'étais plutôt très favorable au projet d'agrandissement du lac bien que je perde 2ha de surface agricole sans que quiconque m'ait consultée sur ce projet ni demandé si cela allait avoir comme répercutions sur mon entreprise.

Ma clientèle qui vient de toute la France, de Suisse et de Belgique, mes chevaux et moi-même sommes plutôt adeptes d'une nature sauvage, calme et préservée.

Je ne suis pas certaine que le projet soit une réelle avancée pour les espèces protégées et le développement touristique qui suivra ne sera-t-il pas le début d'un processus que l'on ne pourra plus maitriser ? Si il y a plus de voiture il faudra donc réalisé plus de places de parking, d'installation de poubelles, d'antenne téléphonique car nous sommes en zone blanche, agrandissement de la route pour mieux se croiser, mise en place de panneaux d'interprétation ect... Et dans ces conditions sommes nous réellement en train de préservée la faune et la flore sauvage ?

- . L'accueil de public handicapé et donc vulnérable n'est peut-être pas une très bonne idée pour un site ayant des nuages de moustiques dont du tigre et infesté de tiques (moi-même et toute ma famille avons la maladie de Lyme).
  - . Aucune limitation de l'accès en voiture avec le risque de déranger la faune sauvage.
- . Aucune étude ornithologique n'a été faite sur ce site qui pourtant accueil entre autre la Cigogne noire.

. Un conflit d'usage risque d'entraîner des accidents sur la route d'accès très étroite. Les piétons qui y circulent risquent d'aller randonner plus loin ou de faire un chemin sur le côté pénétrant encore plus dans les zones d'intérêt faunistique et floristique. Ne pas vouloir bloquer l'accès aux véhicules sur aucun secteur et installer un parking près de l'eau me semble peu propice à la découverte d'un site naturel sensible.

. Nous paturons depuis 15 ans dans les marais. Nous essayons de faire au mieux pour favorisé la biodiversité de ce site. Le nombre de glaïeul est passé de 3000 pieds à 200 000 ce qui prouve la bonne gestion et la bonne santé de cette plante. Quel impact va avoir la remonter du niveau du lac sur l'évolution du glaïeul des marais ? Une étude sérieuse peut-elle certifier que cela va lui être vraiment favorable ?

- . Depuis que des travaux d'élévation du niveau d'eau à été faite il y a beaucoup moins de batracien car les œufs se font assécher avec les variations d'eau beaucoup plus grande actuellement. Cela engendre un afflux de moustiques considérable au printemps qui n'existait pas il y a 15 ans. On peut donc conclure que chaque modification sur le terrain a un impacte non maitrisé sur la globalité du site.
- . Comblé les fossés me semble être une mauvaise idée car les batraciens s'y reproduisent au printemps.
- . La verge d'or (plante invasive du site) aime particulièrement les zones de terrains instables ou récemment bouleversés. Les travaux qui vont être effectués vont donc offrir un biotope idéal pour son expansion. Voir les travaux de Gérard Ducerf sur les plantes bio-indicatrices.

Actuellement l'écrivain le plus vendu en France est SylvainTesson, aventurier et amoureux de la nature sauvage. Il a fait dernièrement un livre et un film sur la panthère des neiges. Cela indique qu'une bonne partie de la population aime cette nature sauvage préservée où l'homme est un invité dans la nature. Faire une réserve d'eau potable pour l'avenir c'est une très bonne idée mais pourquoi mettre la voiture et l'homme au centre de ce site. Pourquoi ne faisons nous pas de l'homme un invité des lieux ? Pourquoi ne pas faire des installations discrètes avec des lieux d'affuts, des passages secrets, des invitations à l'étude de la richesse du lieu et une dégustation du silence et de la tranquillité de la nature. Cela sélectionnerait une clientèle de qualité, sportive, éduquée, respectueuse et qui saurait mieux se protéger des insectes vecteurs de maladies très graves. Il y aurait alors beaucoup moins de problèmes de conflits d'usage, de conflit avec la faune et la flore sauvage. Cette clientèle correspondrait parfaitement avec ma structure et mettrais en valeur la vraie richesse de notre magnifique région de la Petite Montagne. Ce projet aurait le mérite d'être vraiment novateur et d'apporter une vraie complémentarité par rapport aux autres sites touristique du Jura tout en préservant au mieux la nature et l'environnement.

En espérant bonne réception de mon courrier. Très cordialement.

Anne-Sophie Obellianne Perrod

#### Mail reçu le 05 août 2020 à 23h49

#### Bonjour

La lettre ci-dessous fait suite à un échange réalisé durant l'enquête publique, elle présente mon avis quant à la proposition d'aménagement du lac de Viremont.

Le point du départ du projet exposant le fait que le lac soit un espace naturel et que par conséquent il est nécessaire de l'entretenir me paraît tout à fait pertinent. De plus restaurer une zone humide contenant de l'eau potable est une problématique très importante au vu du nombre d'espèces qui vivent aux alentours du lac. Cependant la finalité du projet qui a été atteinte durant les dernières réunions d'aménagement du lac avec un platelage faisant en parti le tour du lac et permettant un accès aux personnes handicapées me paraît être très éloigné des objectifs de départ et en désaccord avec ces derniers.

En effet quand le point de départ est un aménagement d'un habitat sauvage et que le point d'arrivée met l'homme au cœur du projet il me semble qu'il y a certaines incohérences. En effet avec ce type de projet les bénéfices que se soit pour l'homme mais aussi pour l'environnement ne semblent pas nombreux :

-Les **personnes** qui vont venir au bord du lac auront à subir la cohabitation avec des espèces locales comme les moustiques (présents en très grande quantité, particulièrement dans des zones humides), des tiques, les usagers des chemins environnant... Ils devront aussi faire face à la difficulté de

l'accès avec un chemin difficilement praticable. Par ailleurs tout le tour du lac est une zone blanche pour le réseau de téléphonie ce qui pose problème en cas d'accident.

Aujourd'hui l'homme a de plus en plus la volonté d'observer des milieux naturels laissés dans leur état originel, avec les aménagements qui leur seront proposés les visiteurs ne seront pas invités dans une nature sauvage mais présent en tant que centre de cet écosystème. Le type d'aménagements proposé ici semble être obsolète par rapport à des aménagements réalisés aujourd'hui qui font beaucoup plus partie intégrante de la nature en plaçant cette dernière au centre et invitant l'homme à quelques endroits à observer (de loin!) son fonctionnement.

#### -L'environnement devra faire face à des pertes sur le court mais aussi le long terme :

 $ightarrow \underline{CT}$ : L'impact des travaux sur la faune et la flore locales : dérangement des espèces en place par le bruit des travaux ou la nature des travaux (chamois, bouquetins, lynx, cigogne noir, crapauds à ventre jaune etc ...), relocalisation de la flore (sans garantis que cette dernière ne reparte) ; flore considérée comme étant composée de nombreuses espèces protégées (comme le Glaïeuls de marais ou le lys martagon)., destruction de nombreux habitats naturels par le passage de certains engins de travaux.

→<u>LT</u>: Une fois les travaux réalisés les touristes qui viendront dans cet espace nouvellement aménagé vont obligatoirement déranger le milieu en place que se soit par leurs nombreux vas et vient et de par le fait qu'ils vont forcément aller au delà du platelage prévu et ainsi se retrouver sur les glaïeuls des marais par exemple.

De plus la route ne paraissant vraiment pas aménagée elle fera surement l'objet d'une modification ultérieure au projet, sans parler de la démoustification probable de la zone et du désastre écologique que cela pourrait provoquer, mais aussi des propositions de sanitaires et d'électricité qui paraissent indispensables à l'accueil de personnes handicapées.

L'entretient des abords du lac reste aussi une problématique car aujourd'hui il est principalement réalisé par la cavalerie de la petite montagne. Mais qui dit augmentation du nombre de touristes dit augmentation des risques pour les chevaux (nourrissage non adapté, approche dangereuse par des chiens ou des enfants ou des néophytes).

Par ailleurs la réalisation de ces travaux et surtout des entreprises qui vont les réaliser fera l'objet d'une très grande vigilance pour nous. En effet il faut que ces travaux soient réalisés par des professionnels qui ont conscience des risques qu'ils peuvent faire courir à la faune et la flore locales. Quant à l'arrachage et au replantage des glaïeuls des marais qui est prévu, il devra être réalisé par des professionnels qui ne s'engageront pas seulement à les replanter mais aussi à réaliser un suivi et une surveillance de ces derniers afin de s'assurer de la survie des plants replantés. Il est quand même pertinent de se poser la question suivante : la prolifération des glaïeuls qui a eu lieu ces dernières années est dû non seulement à la vigilance des personnes qui s'en occupe mais aussi à la nature des conditions pédo-climatiques environnantes, les replanter ailleurs avec un autre type de sol serait-il profitable à ces derniers ? J'en doute !

Nous avons aussi bien pris en compte que la proposition actuelle ne prévoie par un platelage qui fait le tour du lac mais seulement une petite partie de la rive. (Ce à quoi nous nous opposons par ailleurs). Pour nous l'aménagement des berges ne devrait se réduire qu'à la présence de quelques pontons à destination des pêcheurs.

Nous avons l'immense chance de posséder encore quelques coins de paradis comme le lac de Viremont qui est un espace naturel et sauvage où nous pouvons de manière très ponctuelle être considérés comme des invités d'une nature merveilleuse, pourquoi encore une fois placer l'homme en son centre au lieu de la laisser être merveilleusement et pleinement elle-même ?

#### Mail reçu le 06/août/2020 à 13h40

#### Bonjour,

Je souhaite répondre à l'enquête publique concernant les projets de travaux autour du lac naturel de Viremont

Les projets d'aménagement d'espace et de parking pour faire découvrir ce lieu naturel sont pour moi à l'encontre de ce que justement ce lieu à encore de naturel.

Je ne souhaite pas que l'argent publique et donc mon argent soit employé pour financer des travaux qui s'avèrent délicat afin de préserver les espèces existantes.

Le tourisme jurassien c'est aussi de pouvoir garder ce côté sauvage et authentique et non pas de faire du circuit pour touristes à tout va.

Entre la qualité et la quantité mieux vaux la qualité de nos jours. Je préfère un lac de Viremont avec moins de touristes mais des connaisseurs et des amoureux de la nature, qu'une ribambelle de touristes qui ne respectent rien comme on le voit bien trop souvent sur nos bords de routes pollués par des déchets. Arrêtons de toujours vouloir transformer pour soi disant améliorer. La nature est bien plus forte que nous et elle sait ce dont elle a besoin, respectons là et laissons lui encore un peu de place. Merci de prendre en compte ce message, afin de pouvoir encore offrir une terre belle et harmonieuse pour demain à nos enfants.

Cordialement

Sandra Fieux Habitant Marigna sur Valouse

#### Mail reçu le 06 août 2020 à 118h05

Veuillez trouver ci dessous quelques observations qui se veulent constructives concernant le projet "restauration du site ENS Lac et marais de viremont"

Remettre ce milieu en état de fonctionnement plus naturel et preserver la ressource en eau est le côté positif du projet mais de nombreux points interrogent :

- Aménagement pour favoriser l'accueil du public et exploiter son potentiel d'interprétation environnementale : des finalités louables dans d'autres lieux déjà sacrifiés en ce sens, mais surtout pas ici. Isolement, absence d amenagements intrusifs, tranquillité, promotion quasi inexistante, forte naturalite sont parmi les caractéristiques qui composent la richesse du site. Vouloir en faire un lieu d'accueil et d'interprétation va forcément entamer le caractère sauvage et authentique du site.
- Creer des aménagements exemplaires pour les personnes à mobilité réduite : l'objectif est noble dans des lieux adaptés et là où les personnes handicapées sont défavorisées par rapport aux valides. Dans le contexte du lac de viremont ce n'est pas du tout le cas. Le peu d'aménagements actuels ne défavorisent pas les personnes à mobilité reduite. C'est le fait de vouloir aménager les environs du lac qui crée ce risque de léser les personnes handicapées. Sauf, en effet, à concevoir des aménagements exemplaires. Auquel cas ceux ci seront particulièrement intrusifs, ne serait ce que d'un point de vue paysager. De plus comment penser que le site ne sera pas activement "promotionné" par la suite...
- Plusieurs documents de travail insistent sur le caractère sensible du site et sur l'importance de ne pas en faire plus de publicité qu'actuellement, afin de préserver ses caractéristiques et ses richesses. Mais comment croire qu'il en sera toujours ainsi, dès lors que différentes collectivités auront investi des moyens très conséquents, justement pour en faire une vitrine? Quelle garantie de maîtrise de la promotion et de la fréquentation du site?
- Au vu des documents accessibles concernant ce projet, le travail effectué par les nombreuses parties prenantes parait très conséquent. Mais il est lacunaire sur plusieurs points, en particulier ceux concernant les inventaires naturalistes et le fonctionnement de l'écosystème environnant. Aménager un parking principal éloigné du lac atténuera certes les nuisances sur site mais celles ci ne seront que transposées. A l'endroit prévu pour ce parking distant, ce sont des prairies de fauche très appréciées par différents prédateurs. Par exemple, ce parking aura un effet regulierement perturbant pour le chat forestier, espèce pourtant protégée dont la présence et les habitudes ne semblent pas avoir ete prises en compte.
- De même pour l'espèce cigogne noire régulièrement présente au printemps. Création de belvédère, fréquentation accrue en periode printanière, accessibilité rive nord ne peuvent qu'attenuer l'attractivité du marais pour cette espèce. Voire l'empêcher définitivement de nicher.
- Sur ces questions d'inventaires, il est surprenant que des compétences naturalistes locales, connues, identifiées et surtout indépendantes n'aient pas été sollicitées pour apporter leurs connaissances et leurs compétences quant à un projet d'aménagement de site naturel sensible.
- La date choisie pour cette consultation publique et sa durée restreinte pose également question
- L'érosion de la biodiversite partout constatée, ainsi que la fragilité des écosystèmes voudrait qu'il soit desormais fait preuve de sagesse et de prudence quant aux sites dits "naturels" et à leur aménagement.

Pontons, platelages, belvédères aménagés, parkings, tables d'interprétation et signalétiques en tous genres décorent (dégradent?) déjà suffisamment d'espaces naturels jurassiens, dans des environnements similaires (marais, lacs, tourbières) pour qu'il ne soit pas indispensable d'en ajouter dans les quelques rares sites encore préservés de ces aménagements.

A toutes fins utiles. Bien à vous

L. Coat

# 5. Courrier de M. COMTE, maire de Valzin en Petite Montagne

ce projet est très pentinant pour amélierer la réserve en env de nos différentes sources communale, plus de 700 personnes en dépendent.

l'augmentation du volume de la néserve semble bien cornesponde à l'evolution clinatique que nous subissons ses dénnières années. cela permetera de colinger les erneurs du passés. (Années 1970-1980)

le cheminement son la nive nord me semble primardiale d'élux réalisé avec un pavelnye qui canaliseru le public et les pecheurs. Cela évitera tout pictinement dans les.

autres en dnoit du site. Un nombre suffisant de pentont de pêche devrort etre installés Il re fout pas oublier que ce sent euxqui entretierment le tour du lac.

Je souhaite que l'ensemble de ce beau projet puisse etre néalisé pour une belle présentation et enbelissement de . ce site naturel.

